

Rapport d'activité de l'agence de l'eau Loire-Bretagne

2017

agence.eau-loire-bretagne.fr



Établissement public du ministère
chargé du développement durable

Édition : mai 2018



Édito

- Page 3 L'agence de l'eau Loire-Bretagne, un partenaire actif et essentiel pour les acteurs de l'eau et des milieux aquatiques, dans un environnement en forte mutation

Le cadre de l'action

- Page 4 Le bassin Loire-Bretagne, territoire de l'eau
Page 6 L'agence de l'eau
Page 7 Le conseil d'administration
Page 8 Le comité de bassin
Page 9 Sdage 2016-2021: la stratégie pour le bon état des eaux

Les aides de l'agence pour l'eau et les milieux aquatiques...

- Page 10 Les aides du 10^e programme
Page 12 Pour réduire les sources de pollution
Page 14 Pour traiter les pollutions
Page 17 Eau, économie et territoire : les nouveaux leviers d'action
Page 18 Pour la qualité des milieux aquatiques
Page 20 Pour l'équilibre des ressources en eau
Page 21 Pour l'eau destinée à la consommation humaine
Page 22 Pour le littoral et le milieu marin
Page 24 Pour une approche territoriale et partenariale
Page 26 Pour une solidarité urbain-rural
Page 27 L'engagement de l'agence dans les contrats de plan État-Régions
Page 28 Pour l'accès à l'eau dans les pays en développement
Page 30 Pour connaître et partager les données
Page 32 Pour informer, sensibiliser

L'agence de l'eau dans les régions...

- Page 34 Du mont Gerbier de Jonc à la pointe du Finistère
Page 35 En Allier-Loire amont
Page 36 En Centre-Loire
Page 37 En Poitou-Limousin
Page 38 Dans les territoires de Maine-Loire-Océan
Page 38 En Armorique

Les moyens d'action et les ressources humaines

- Page 40 Les redevances
Page 43 La réalisation du budget 2017
Page 45 Les ressources humaines
Page 46 Organigramme

Près de

13 MILLIONS
d'habitants



+ de

7 000
COMMUNES



336 communautés de communes
36 départements, 8 régions

2 600

KILOMÈTRES
de littoral



190

REPRÉSENTANTS

des différents utilisateurs
d'eau siègent au comité de bassin



313 AGENTS

au siège de l'agence de l'eau à
Orléans et dans les 5 délégations



55 SAGE

pour une gestion
locale de l'eau



8 500

ACTIONS

472

MILLIONS D'EUROS D'AIDES

engagées pour l'eau
et les milieux aquatiques







« L'agence de l'eau Loire-Bretagne, un partenaire actif et essentiel pour les acteurs de l'eau et des milieux aquatiques, dans un environnement en forte mutation. »

Martin Gutton,

Directeur général de l'agence de l'eau Loire-Bretagne

Depuis 2016, l'effort d'investissement des acteurs de l'eau pour la reconquête de sa qualité n'a pas faibli et n'a jamais été aussi élevé. L'agence de l'eau, grâce à un 10^e programme d'intervention largement revu en 2015, a accompagné de nombreux projets et élargi son champ d'actions dans le domaine de la biodiversité. L'activité de l'agence a ainsi crû de 30 % depuis 2 ans. L'agence de l'eau Loire-Bretagne est un partenaire incontournable des collectivités locales et de nombreuses structures sur le bassin.

Les textes législatifs et réglementaires récents ont profondément modifié le paysage institutionnel des compétences en matière de gestion de l'eau, des milieux aquatiques et de la prévention des inondations (GEMAPI), de l'eau potable et de l'assainissement. L'agence de l'eau accompagne les collectivités dans cette période de transition délicate, mais essentielle pour la cohérence des politiques de l'eau et l'exercice des responsabilités en la matière.

La composition du comité de bassin a été adaptée en conséquence et il a été profondément renouvelé. Le comité de bassin a élu Thierry Burlot à sa présidence, qui succède à Joël Pélicot. De nouveaux membres du conseil d'administration ont été élus et Marie-Hélène Aubert, inspectrice générale du développement durable, a été nommée présidente du conseil d'administration par le Président de la République.

Ces nouvelles instances travaillent à l'évolution de leur mode de fonctionnement, à une plus grande efficacité et lisibilité de leur action. La finalisation du plan d'adaptation au changement climatique et la préparation du 11^e programme d'intervention 2019-2024 sont les priorités de 2018.

Avec l'ensemble de ses équipes, l'agence de l'eau poursuit et accélère sa modernisation pour répondre aux orientations fixées par le gouvernement et notamment par le Ministre de la transition écologique et solidaire.

Le contexte nouveau, plus contraint, donne des opportunités pour revoir les modes de fonctionnement et les organisations. L'agence de l'eau Loire-Bretagne s'engage résolument dans un chantier de mutualisation avec les autres agences de l'eau. Ce rapport d'activité vous permettra de mieux connaître notre établissement et son action sur le terrain, au plus près des territoires et des collectivités locales.

Je vous souhaite une bonne lecture !

Martin Gutton

Directeur général

de l'agence de l'eau Loire-Bretagne



© Jean-Louis Aubert

REPÈRES 2017

> Président du comité de bassin : **Joël Pélicot** et depuis décembre 2017, **Thierry Burlot**, vice-président du conseil régional de Bretagne.

> Présidente du conseil d'administration : **Marie-Hélène Aubert**, inspectrice générale de l'administration du développement durable succède en novembre à **Mauricette Steinfeldier**.

> Directeur général de l'agence de l'eau : **Martin Gutton**, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts.

> Compte financier 2017 : **420,8 millions d'euros** en dépenses et **362,1 millions d'euros** en recettes.

> Effectif au 31 décembre : **313 agents**.

> L'agence de l'eau est certifiée **Iso 9001:2015** sur l'ensemble de son périmètre d'activité.

Le bassin Loire-Bretagne, territoire de l'eau



ÉCLAIRAGE

Gérer l'eau par bassin hydrographique

La loi sur l'eau de 1964 a créé 6 grands bassins en France métropolitaine, auxquels s'ajoutent les bassins de la Corse, de la Guyane, de la Guadeloupe, de la Martinique, de la Réunion et de Mayotte. Dans chaque bassin, le comité de bassin fixe les grandes orientations de la gestion de l'eau et l'agence de l'eau finance les actions de protection de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques.

**— Des sources de la Loire et de l'Allier jusqu'à la pointe du Finistère**

- 155 000 km², soit 28 % du territoire métropolitain
- 12,7 millions d'habitants
- Plus de 7 000 communes et 336 communautés de communes, d'agglomérations ou métropoles.
- 8 régions et 36 départements en tout ou partie
- 3 entités géographiques :
 - le bassin de la Loire et de ses affluents, du mont Gerbier-de-Jonc jusqu'à Nantes (117 800 km²)
 - les bassins de la Vilaine et des côtières bretons (29 700 km²)
 - les bassins côtiers vendéens et du Marais poitevin (8 900 km²)
- 2 600 km de côtes
- La Loire (1 012 km de long) et 135 000 km de cours d'eau
- Des nappes souterraines importantes, très sollicitées dans la partie centrale et ouest du bassin
- De nombreuses zones humides
- Un territoire à l'empreinte rurale marquée
- Une activité agricole et agro-alimentaire prépondérante. —



© Jean-Louis Aubert

L'agence de l'eau

—→ *L'agence de l'eau est un établissement public du ministère chargé de l'écologie. Elle participe à la mise en œuvre des politiques nationales et européennes de l'eau.*

— Une mission d'intérêt général

L'agence de l'eau apporte aux élus et aux usagers du bassin une vue d'ensemble des problèmes liés à la gestion de l'eau et les moyens financiers qui leur permettent d'entreprendre une politique cohérente pour :

- lutter contre les pollutions de toute nature,
- gérer la ressource en eau et satisfaire les usages,
- préserver les équilibres écologiques et les milieux aquatiques.

— Des instruments économiques

Dotée de l'autonomie financière, l'agence est un outil d'incitation et de solidarité. Pour agir, elle perçoit des redevances auprès des utilisateurs d'eau et elle attribue des aides financières aux actions d'intérêt commun.

Les redevances sont définies par la loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006. Elles sont perçues auprès des consommateurs et des acteurs économiques en application des principes de prévention et de réparation des dommages à l'environnement.

Ces redevances sont mutualisées dans le cadre de la solidarité de bassin et permettent à l'agence de l'eau d'apporter des subventions aux collectivités, aux acteurs économiques, aux associations... qui agissent pour préserver les milieux aquatiques et les ressources en eau du bassin Loire-Bretagne.

Un programme pluriannuel d'intervention précise les assiettes et les taux des redevances d'une part, les aides financières d'autre part. Ce programme est approuvé par le comité de bassin et adopté par le conseil d'administration. Le plafond global des dépenses est fixé par la loi.

— 313 personnes au service de l'eau et des milieux aquatiques

L'agence de l'eau, c'est 313 collaborateurs mobilisés au service public de l'environnement au siège à Orléans et dans cinq délégations territoriales. Le contrat d'objectifs et de performance 2013-2018 conclu avec le ministre chargé de l'écologie définit les objectifs de l'agence et en fixe les cibles. —



ÉCLAIRAGE

Les fondements législatifs

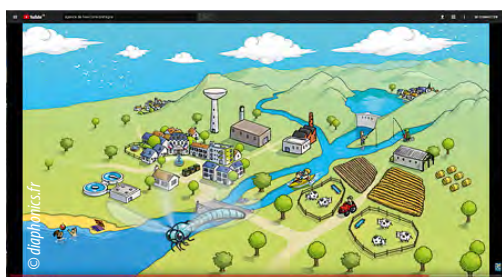
16 décembre 1964 — la loi « relative au régime et à la répartition des eaux et à la lutte contre leur pollution » crée au niveau de chaque bassin ou groupement de bassins un comité de bassin et une agence, à l'époque « financière de bassin », dotée de l'autonomie financière et chargée de faciliter « les diverses actions d'intérêt commun au bassin ou au groupe de bassins ».

3 janvier 1992 — la loi sur l'eau institue les Sdage et les Sage (schémas directeurs et schémas d'aménagement et de gestion des eaux).

23 octobre 2000 — la directive cadre sur l'eau étend à l'ensemble des grands bassins européens les principes d'une planification de la gestion de l'eau et de l'application du principe pollueur-payeur.

30 décembre 2006 — la loi sur l'eau et les milieux aquatiques réforme les redevances des agences de l'eau et précise les objectifs principaux d'intervention.

8 août 2016 — la loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages conforte la politique des agences en faveur de la restauration des milieux naturels humides.



SUR LA TOILE

Agence de l'eau Loire-Bretagne, qui sommes-nous ?

Dans le bassin Loire-Bretagne, le comité de bassin et l'agence de l'eau mettent en œuvre le Sdage pour préserver les ressources en eau et les milieux aquatiques...

1 min. 38 pour introduire le bassin Loire-Bretagne, le comité de bassin, le Sdage et l'agence de l'eau.

<https://www.youtube.com/user/EauLoireBretagne>



Le conseil d'administration

—→ *Composé de 35 membres, dont 11 représentants des usagers, 11 représentants des collectivités et 11 représentants de l'État, il anime la mise en œuvre du programme 2013-2018 et la préparation du futur programme 2019-2024.*

- **Le 28 février** : le conseil approuve le contrat d'objectifs 2013-2018, l'adaptation financière du 10^e programme d'intervention, la mise en œuvre de la réforme territoriale et les modalités d'intervention pour le soutien au transfert des compétences eau potable et assainissement.
- **Le 20 avril** : il se réunit en séminaire « spécial 11^e programme d'intervention » et donne le coup d'envoi de son élaboration.
- **Le 22 juin** : il approuve le budget rectificatif n°1 au budget initial 2017, l'adaptation de programme, l'affectation des reports 2013 et des ajustements de dotations.
- **Le 28 septembre** : Mauricette Steinfeldier préside le conseil pour la dernière fois en 2017.
- **Le 9 novembre** : face aux contraintes budgétaires imposées aux agences de l'eau dans le cadre du projet de loi de finances pour 2018, les élus (collèges des collectivités et des usagers) du conseil

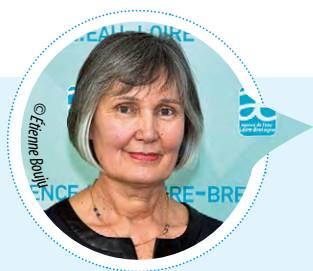


d'administration décident de ne pas voter, en l'état, le budget 2018 de l'agence de l'eau Loire-Bretagne.

- **Le 7 décembre** : nouveau report du vote du budget 2018 (il sera voté en janvier 2018). Cependant, il se prononce favorablement pour 68,6 millions d'euros d'aides pour l'eau et les milieux aquatiques en cette fin 2017. —

4 COMMISSIONS

- > Aides
- > Budget
- > Évaluation
- > Programme



PAROLE À...

Marie-Hélène Aubert,

présidente du conseil d'administration, inspectrice générale au Conseil Général de l'environnement et du développement durable et membre de l'Autorité environnementale

Marie-Hélène Aubert, inspectrice générale au Conseil Général de l'environnement et du développement durable et membre de l'Autorité environnementale, est nommée présidente du conseil d'administration de l'agence Loire-Bretagne, par décret du Président de la République du 13 novembre

2017. Elle succède à Mauricette Steinfeldier. Elle préside son premier conseil d'administration en novembre : « Cette présidence arrive à un moment crucial : d'abord au regard de la situation préoccupante de l'eau en termes de quantité et de qualité, dans notre pays et dans le monde. Moment crucial également,

à l'heure où on demande aux agences de resserrer leur budget, de diminuer la redevance, ce qui nous demandera un effort pour recentrer nos priorités. Je saurai être à l'écoute de tous les acteurs de l'eau, membres du comité de bassin, pour trouver les réponses aux défis environnementaux dans l'intérêt général. »

SUR LA TOILE

- > la composition et les délibérations du conseil d'administration : http://agence.eau-loire-bretagne.fr/agence_de_leau/conseil_dadministration
- > pour les membres des instances, un extranet dédié : <http://extranet-instances.eau-loire-bretagne.fr/>



12 COMMISSIONS

Six commissions thématiques...

- > communication et action internationale,
- > finances et programmation,
- > inondations, plan Loire,
- > littoral,
- > milieu naturel aquatique,
- > planification.

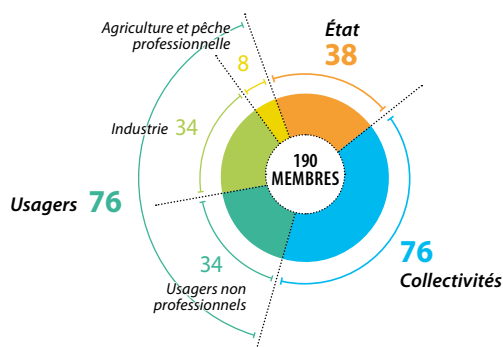
... et six commissions territoriales

- > Allier-Loire amont,
- > Loire aval et côtiers vendéens,
- > Loire moyenne,
- > Mayenne-Sarthe-Loir,
- > Vienne et Creuse,
- > Vilaine et côtiers bretons.

Le comité de bassin

—> *Parlement de l'eau, le comité de bassin est le lieu de la concertation et de la planification. Il est composé de 190 membres représentant toutes les parties prenantes de la gestion de l'eau.*

Le comité de bassin est consulté sur les grandes options de la politique de l'eau dans le bassin.

LES 190 MEMBRES DU COMITÉ DE BASSIN**Les temps forts du comité de bassin en 2017:**

- **le 23 mars 2017**: mise en consultation du projet de plan d'adaptation au changement climatique Loire-Bretagne;
- **le 6 juillet 2017**: accueil d'une délégation du Burkina Faso et signature d'un protocole d'accord avec l'agence de l'eau du Nakanbé;
- **le 11 décembre**: le comité de bassin renouvelle sa présidence et les présidences des commissions. Thierry Burlot, vice-président de la région Bretagne, est élu président du comité de bassin. Il succède à Joël Pélicot qui sera élu président de la commission communication et coopération internationale du comité de bassin.

2017, c'est aussi l'adoption de:

- 4 projets de Sage (Baie de Lannion, Lignon du Velay, Huisne et Alagnon);
- de la Stratégie d'organisation des compétences locales de l'eau (SOCLE), qui sera un document d'accompagnement du Sdage Loire-Bretagne 2016-2021. —

**PAROLE À...**

Thierry Burlot, nouveau président du comité de bassin, vice-président de la région Bretagne

Allier économie, solidarité et changement climatique

« Face aux restrictions budgétaires annoncées par le Gouvernement, il nous faut agir rassemblés au

plus près des territoires pour faire face aux grands enjeux qui nous attendent. Il s'agit plus que jamais d'allier économie-solidarité-changement climatique. Le comité de bassin doit être le lieu qui impulse une nouvelle politique de

bassin. Les grands enjeux porteront toujours sur la reconquête de la qualité de l'eau et la gestion quantitative avec deux priorités : la solidarité urbain-rural et l'axe transversal d'adaptation au changement climatique. »

SUR LA TOILE

- > La composition du comité de bassin et l'interview du président Thierry Burlot, sur agence.eau-loire-bretagne.fr, rubrique comité de bassin

Sdage 2016-2021 : la stratégie pour le bon état des eaux

→ 2017 est la deuxième année de mise en œuvre du Sdage et du programme de mesures (PDM), mais déjà commence la préparation du futur Sdage 2022-2027. Les travaux de rédaction d'un plan d'adaptation au changement climatique du bassin se sont poursuivis en 2017, avec la consultation sur son projet pour une approbation au premier semestre 2018.



— Objectif : 61 % de bon état des cours d'eau en 2021

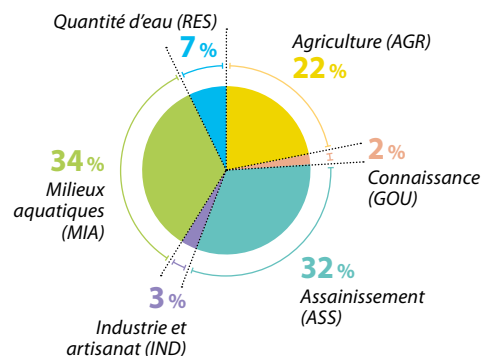
L'objectif du Sdage Loire-Bretagne est d'atteindre 61 % des eaux de surface en bon état écologique en 2021 contre moins d'un tiers actuellement. Pour y parvenir, le Sdage énonce des orientations fondamentales et des dispositions. Ces dernières indiquent ce qu'il convient de faire et dans quelles conditions ou bien elles fixent des règles de gestion. Elles sont précises car elles ont valeur d'obligation. Elles sont opposables aux décisions administratives dans le domaine de l'eau et à certains documents dans le domaine de l'urbanisme (schémas de cohérence territoriale...).

Le programme de mesures énonce quant à lui, territoire par territoire, les actions qu'il faut mettre en œuvre pour atteindre les objectifs. Leur coût total pour 2016-2021 est de 2,8 milliards d'euros. Les principaux domaines d'action correspondent aux pollutions agricoles, à l'assainissement des collectivités et à l'industrie. Comme en 2016, l'année 2017 a été consacrée à un travail de déclinaison de ce programme à l'échelle locale.

Des fiches de lecture pour faciliter la mise en œuvre du Sdage

Afin d'aider les services de l'État et la police de l'eau, des fiches de lecture ont été rédigées sur des thématiques soulevant des difficultés, en collaboration avec la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) de bassin et l'agence française pour la biodiversité (AFB). Ces fiches ont pour vocation d'explicitier le sens général des dispositions inscrites dans le Sdage, de replacer ces dispositions dans le contexte réglementaire général et de servir de guide pour leur mise en application. Elles ne se substituent pas au contenu du Sdage et elles n'ont aucune valeur juridique propre mais elles explicitent le sens général des dispositions inscrites dans le Sdage.

RÉPARTITION EN POURCENTAGE DU COÛT DU PROGRAMME DE MESURES 2016-2021 PAR DOMAINE D'ACTION



Après celles de 2016, une seconde série de fiches sur la gestion quantitative de la ressource en eau et l'utilisation des indicateurs de pression imputable aux ouvrages transversaux a été validée en juin 2017.

Suivre la mise en œuvre du Sdage

Le suivi de la mise en œuvre du Sdage et du programme de mesures (PdM) doit permettre de rendre compte des actions menées et de leurs impacts sur la qualité des milieux aquatiques. Il doit également servir à dresser un bilan à mi-parcours et à préparer la révision des documents prévue en 2021. La déclinaison du programme de mesures en plans d'action opérationnels territorialisés (PAOT) est pilotée par la DREAL de bassin. L'agence de l'eau Loire-Bretagne appuie la DREAL de bassin dans cette mission.

En 2017, cet appui se traduit par la gestion d'un marché pour l'intégration des PAOT dans l'outil national de rapportage Osmose, quasiment achevé fin décembre 2017. Le retard pour la déclinaison conjointe du PdM est lié principalement à la disponibilité des services de l'État au niveau du bassin tant qu'au niveau local, et dans une moindre mesure aux contraintes liées à la passation de marchés publics.

La préparation du Sdage 2022-2027

L'agence de l'eau, avec ses partenaires du secrétariat technique de bassin (DREAL et AFB), se tourne désormais vers la préparation du troisième cycle de la directive cadre sur l'eau (DCE). En 2017, cela s'est traduit par le lancement de deux gros chantiers : les mises à jour des « questions importantes » et de l'état des lieux. Concrètement cela recouvre la validation d'orientations par les instances de bassin, l'organisation et le lancement des travaux techniques sur l'état des lieux, la rédaction d'une première version de « questions importantes ».

SUR LA TOILE

> Le site sdage-sage.eau-loire-bretagne.fr donne accès à tous les documents de référence, Sdage, programme de mesures, questions importantes. Il propose aussi des aides à la lecture, pour des publics néophytes à experts.



Les aides du 10^e programme

—> *Le renforcement des aides se poursuit en 2017. Les instances de bassin ont accordé 472 millions d'euros d'aides pour l'eau et les milieux aquatiques, dont 185 millions d'euros pour l'assainissement. Ce total des aides est en progression de 72 millions d'euros par rapport à 2016.*

— Pour répondre aux enjeux du Sdage Loire-Bretagne

- **Pour la qualité des eaux superficielles et souterraines** : réduire à la source et traiter toutes les pollutions, qu'elles soient ponctuelles ou diffuses, d'origine agricole, domestique, industrielle ou artisanale.
- **Pour la qualité des milieux aquatiques, des cours d'eau et des zones humides** : rétablir la continuité écologique des cours d'eau, restaurer et entretenir les fonctionnalités des cours d'eau et des zones humides, rétablir les populations de poissons migrateurs.
- **Pour la gestion quantitative de la ressource en eau et l'adaptation au changement climatique** : réduire les pertes sur les réseaux de distribution d'eau potable, favoriser les économies dans l'ensemble des usages de l'eau, réduire les prélèvements et en améliorer la gestion de l'eau en agriculture.

— Contribuer aux priorités nationales de la politique de l'eau

- **La sécurité de la distribution et la qualité de l'eau destinée à la consommation humaine** : protéger les captages (périmètres réglementaires et aires d'alimentation), mettre en place des mesures curatives de traitement le temps de restaurer la qualité des eaux brutes.
- **La solidarité urbain-rural** : soutenir les investissements des communes rurales pour l'épuration des eaux usées et la production d'eau potable.
- **L'accès à l'eau potable et à l'assainissement dans les pays en développement** : dans le cadre de la loi Oudin-Santini, aider les collectivités et associations du bassin qui œuvrent dans la coopération décentralisée pour l'eau.
- **La prévention des inondations** par la restauration et l'entretien des rivières et des zones humides.
- **La préservation du littoral et du milieu marin** : restaurer la qualité des eaux littorales, lutter contre l'eutrophisation, en particulier les algues vertes, restaurer la morphologie des espaces côtiers, gérer la ressource en eau dans un contexte de forte croissance démographique.

— Des outils et des principes d'action

- **L'approche territoriale et le contrat avec les grandes collectivités** : schémas d'aménagement et de gestion des eaux (Sage) qui permettent une planification locale des objectifs et des priorités ; contrats territoriaux qui permettent de cibler les interventions et contribuent à leur cohérence territoriale et à leur efficacité ; partenariat technique et financier avec les départements et les régions pour gagner en efficacité en faisant converger les moyens disponibles.
- **La connaissance du domaine de l'eau et des milieux aquatiques** : réseaux de mesure et de surveillance de l'état des eaux, études et modélisation du fonctionnement des milieux aquatiques, études de recherche-développement à finalité opérationnelle et soutien à l'innovation et à l'expérimentation.
- **L'information et la sensibilisation** : programmes d'information, de sensibilisation et de mobilisation du public sur les enjeux de l'eau et des milieux aquatiques.

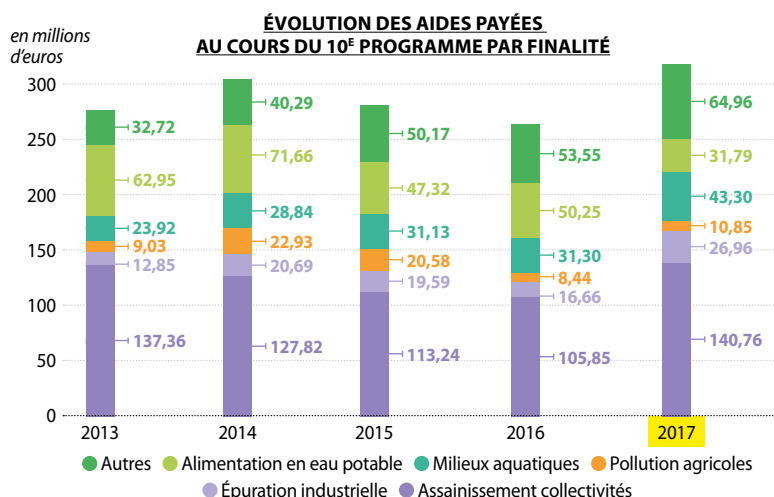
— Des politiques régulièrement évaluées

L'année 2017 a permis de mener à bien l'évaluation des interventions de l'agence en faveur des zones humides, dernier exercice du plan d'évaluation 2014-2016. Le conseil d'administration a adopté un plan d'orientation visant à mettre en œuvre les recommandations issues de ce travail. La mise en œuvre du plan d'évaluation 2017-2019 a démarré avec la réalisation de l'évaluation de la cohérence globale du 10^e programme d'intervention. Celle-ci a permis d'alimenter les réflexions du conseil d'administration sur l'élaboration du 11^e programme. Les mandats de deux nouvelles évaluations ont été approuvés : évaluation de l'outil « opérations collectives » et évaluation de la politique foncière. Elles démarreront en 2018.

Le groupe de travail du conseil d'administration en charge de l'animation de la politique d'évaluation des politiques publiques de l'agence devient, à la suite d'une évolution du règlement intérieur, la commission évaluation de la politique d'intervention.

— Les aides attribuées en 2017

En 2017, l'agence de l'eau instruit près de 8 500 dossiers. Elle programme 472 millions d'euros d'aide et engage effectivement 470 millions d'euros en faveur des actions pour l'eau conduites par les collectivités, les acteurs économiques et les associations. La moitié des aides vont à l'amélioration des stations d'épuration et des réseaux d'assainissement pour la réduction des pollutions domestiques. Le montant des actions et travaux ainsi facilités représente plus de 800 millions d'euros.



PAROLE À...

Carole Kervevan,

chefe de service et Adjointe à la directrice des politiques d'intervention

Un 10^e programme toujours très dynamique !

« L'année 2017 a confirmé le très bon dynamisme du 10^e programme révisé à mi-parcours pour la période 2016-2018. Cette révision visait à rendre les aides de l'agence plus incitatives et notamment au bénéfice des opérations prioritaires pour l'atteinte du bon état des eaux. Les aides engagées ont même augmenté

de plus de 20 % par rapport à l'année 2016 et ont permis d'accompagner de manière accrue des programmes de travaux structurants pour réduire les pressions sur le milieu. Il s'agit notamment des aides pour les systèmes d'assainissement prioritaires, pour l'épuration des effluents industriels et pour la restauration des milieux aquatiques. Dans le même temps, les aides aux actions curatives comme le traitement de l'eau potable

ont assez fortement diminué. Le plan d'orientation adopté par le conseil d'administration suite à l'évaluation des interventions en faveur des milieux humides a pleinement intégré les réflexions pour le 11^e programme en proposant de travailler une stratégie visant à mieux intégrer et faire converger les enjeux de reconquête de la qualité des eaux et celui de l'érosion de la biodiversité associée. »

SUR LA TOILE

- > Aides et redevances, un site pour s'informer sur les possibilités d'aide et sur les redevances : <http://aides-redevances.eau-loire-bretagne.fr>
- > Les bénéficiaires d'aides de l'agence peuvent consulter l'état d'avancement de leur dossier grâce à un extranet dédié : <http://beneficiaire.eau-loire-bretagne.fr/extbenef/login/display>



REPÈRES 2017

- > **42,5 millions d'euros** engagés dans le cadre de la maîtrise des pollutions agricoles.
- > **4,6 millions d'euros** d'aides pour la mise en œuvre de la réduction de l'usage non agricole des pesticides.
- > **2,9 millions d'euros** attribués pour la collecte et l'élimination de **10 800 tonnes de déchets** dangereux pour l'eau.
- > **2,4 millions d'euros** engagés au titre de la réduction à la source des pollutions issues des activités économiques.

Pour réduire les sources de pollution

—> *Maîtriser les pollutions agricoles, réduire les usages non agricoles de pesticides, agir à la source dans l'industrie, détecter et réduire les rejets de substances dangereuses, quatre lignes d'action pour réduire les sources de pollution.*

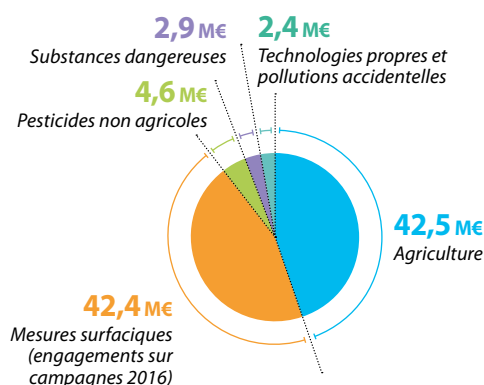
— Maîtriser les pollutions agricoles

L'agence accompagne les agriculteurs et les filières, finance des diagnostics d'exploitation et de territoire et soutient l'engagement des agriculteurs dans les mesures agro-environnementales pour l'eau. Au 31 décembre 2017, 188 contrats territoriaux comportent un volet « pollutions diffuses agricoles » ; parmi ceux-ci, 14 contrats ont été signés en 2017.

Dans ces opérations territoriales, un montant de près de 3,9 millions d'euros a été accordé à l'animation collective agricole et aux actions de communication. L'aide aux diagnostics d'exploitations s'est élevée à 2,1 millions d'euros et environ 2 500 exploitations en ont bénéficié. Le montant attribué à l'accompagnement individuel des exploitants agricoles s'élève à près de 1,2 million d'euros et environ 2 100 exploitations en ont bénéficié.

La diversification des acteurs impliqués dans ces actions au sein des contrats territoriaux se confirme, avec l'intervention de chambres d'agriculture, coopératives agricoles, entreprises de négoce, groupements d'agriculteurs biologique, centres d'initiatives pour valoriser l'agriculture et le milieu rural (Civam)... L'accompagnement des agriculteurs et des filières est principalement financé dans les régions Bretagne et Pays de la Loire.

AIDES ATTRIBUÉES EN 2017 POUR RÉDUIRE LES SOURCES DE LA POLLUTION
(en millions d'euros)



— Collectivités et associations se mobilisent pour le « zéro phyto »

La mise en place de la démarche zéro phyto dans les espaces publics (espaces verts, promenades, voiries) gérés par des collectivités est désormais encadrée réglementairement. Les différents acteurs de cette démarche ont poursuivi en 2017 leurs engagements dans la réduction de l'usage des pesticides en milieu urbain. Cela passe par un changement des pratiques des services espaces verts (plan de désherbage communal, achat de matériel de désherbage alternatif...)

mais également au niveau de la communication vers les habitants (chartes jardinerie, communication, animation éducative...).

En 2017, 692 communes ou groupements de communes ont déposé un dossier. D'autres collectivités s'engagent : 73 syndicats porteurs de démarche territoriale, 5 conseils départementaux et 1 conseil régional. Les partenaires, les méthodes se diversifient et permettent ainsi d'approcher l'ensemble des applicateurs de pesticides (les gestionnaires d'espaces verts publics et privés, les citoyens...). Une forte augmentation du nombre de dossiers et des montants correspondants est observée en 2017 par rapport à l'année 2016. En effet, les investissements pour des acquisitions de matériels alternatifs au désherbage chimique ont presque triplé. Cette forte dynamique peut s'expliquer par l'arrêt de ces aides à partir du 1^{er} juillet 2017 (cf. la loi du 6 février 2014 qui vise à mieux encadrer l'utilisation des produits phytosanitaires).

— Améliorer les processus industriels et prévenir les pollutions accidentelles

L'agence finance 17 projets d'amélioration des processus pour réduire la pollution à la source. Trois réalisations doivent permettre la réduction des rejets des substances dangereuses dans l'eau de 1 512 g/j soit 363 kg/an de substances « prioritaires ».

Le nombre de dossiers concernant la prévention des pollutions accidentelles reste relativement élevé pour une thématique : 37 dossiers répartis en 10 études et 27 réalisations de travaux. Il s'agit essentiellement de dispositifs de rétention sous stockage et de construction de bassins de confinement des eaux d'extinction d'incendie ou de déversements accidentels, couplés le plus souvent au stockage et traitement des eaux de pluie ruisselant sur la zone industrielle.

— Collecter les déchets dangereux : près de 8 000 producteurs bénéficiaires

La réduction à la source s'appuie aussi sur la collecte des déchets dangereux pour l'eau. L'agence de l'eau conventionne avec des collecteurs répartis sur l'ensemble du territoire du bassin. Ces collecteurs déduisent les aides de l'agence des factures adressées aux producteurs de déchets.

En 2017, 72 opérateurs ont déclaré les aides apportées à environ 7 939 producteurs bénéficiaires. 2,9 millions d'euros ont été attribués, versés et ont permis de financer la collecte et l'élimination de 10 800 tonnes de déchets dangereux pour l'eau. Le ciblage souhaité au 10^e programme vers les très petites entreprises et les artisans semble bien atteint même si l'on constate une faible baisse d'activité qui est due à l'arrêt des taux bonifiés des opérations collectives.

Ces déchets collectés sont produits par des secteurs d'activités très divers. Le commerce, la réparation d'automobiles et de motocycles, ainsi que l'industrie manufacturière, sont les deux plus gros contributeurs et produisent à eux seuls plus de 80 % des déchets dangereux pour l'eau aidés en 2017. —



© Jean-Louis Albert

PAROLE À...

Amélie Garnier,

chargée d'intervention agriculture et milieux aquatiques, délégation Centre-Loire

La zone tampon de Malvaux pour réduire les transferts de pollutions diffuses

« Le syndicat de La Manse (Indre-et-Loire) porte des actions de reconquête de la qualité de l'eau à l'échelle de son bassin versant. Elles combinent des changements de pratiques chez les agriculteurs afin de réduire l'usage des produits phytosanitaires et un aménagement du bassin versant

pour limiter les transferts de pollution. Sur un bassin test de 22 ha, le sous-bassin du Puchenin, une zone tampon humide artificielle de 2 200 m² a été réalisée. Elle capte l'ensemble des écoulements superficiels et des réseaux de drainage. Elle permet d'épurer des phytosanitaires et de décanter des particules en suspension dans l'eau, avant le retour des écoulements au milieu. Cette action a bénéficié des recommandations techniques de l'IRSTEA et d'une aide de l'agence

de l'eau de plus de 21 000 euros soit 50 % du montant des travaux réalisés. En 2017, l'agence de l'eau a mené une étude pour mieux connaître les actions de réduction des transferts de pollution réalisées dans le bassin Loire-Bretagne. Elle propose de faire de la réduction des transferts de pollution, un axe majeur de la lutte contre les pollutions diffuses agricoles pour le 11^e programme d'intervention de l'agence (2019-2024). »



© E. Wige Julien



© Jean-Louis Aubert

REPÈRES 2017

> 4 357 installations d'assainissement non collectif (ANC) réhabilitées.

> 185,5 millions d'euros d'aide pour la dépollution des eaux usées (collecte et épuration).

> 7 762 stations d'une capacité totale de 19,93 millions d'habitants.

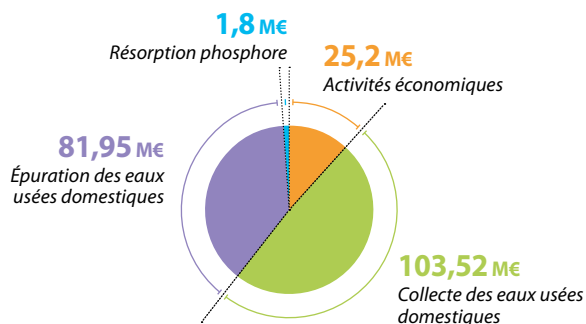
> plus du tiers des ouvrages ont une capacité inférieure à 200 équivalent-habitant (eh).

> les stations de moins de 2 000 eh représentent 86 % du parc.

Pour traiter les pollutions

—> *Résorber et valoriser les excédents de phosphore issus de l'élevage, collecter et traiter les pollutions issues de l'industrie et de l'artisanat, collecter et traiter les eaux usées des habitants, des actions curatives indispensables pour l'amélioration de la qualité des eaux.*

**212,47 MILLIONS D'EUROS (M€)
ATTRIBUÉS POUR TRAITER L'ENSEMBLE
DES POLLUTIONS EN 2017**



— Collecter et traiter les pollutions issues des activités économiques

394 projets sont financés en 2017. 99 concernent le traitement autonome complet des pollutions pour les industriels qui possèdent leur propre station d'épuration. 89 concernent le prétraitement et la gestion des eaux pluviales pour ceux qui sont raccordés à un réseau collectif ou à un système d'épandage. 138 relèvent des actions collectives avec les pressings, les

garages ou les peintres en bâtiment qui concourent à réduire les rejets de substances dangereuses à hauteur de 2 500 g/j. Sur cette dernière thématique, en 2017, ce sont 3,6 millions d'euros d'études et travaux qui ont été accompagnés par 2,6 millions d'euros de subvention, soit une légère croissance en 2017.

L'agence de l'eau aide les industriels qui possèdent leur propre outil épuratoire à réduire leur impact sur le milieu. C'est la thématique la plus consommatrice d'engagements financiers avec 17,03 millions d'euros sur 25,2 millions d'euros engagés au titre du traitement de la pollution industrielle.

Les engagements sont essentiellement dédiés aux travaux (16,63 millions d'euros de travaux pour 0,4 million d'euro d'études). Ils concernent encore très majoritairement le traitement de la pollution organique, avec 16 millions d'euros d'engagements alors que la part dédiée au traitement des substances dangereuses a diminué (0,6 million d'euros engagés en 2017 contre 3,24 millions d'euros en 2016).

— Résorber et valoriser les excédents de phosphore issus de l'élevage

L'agence de l'eau accompagne la résorption des excédents de phosphore issus des élevages, en particulier dans les bassins versants prioritaires du Sdage Loire-Bretagne 2016-2021 du fait des proliférations d'algues

vertes ou de l'eutrophisation de plans d'eau utilisés pour l'eau potable. Ce programme d'aide apparaît en retrait pour la troisième année consécutive. En 2017, 18 élevages se sont équipés pour l'extraction du phosphore, contre 24 en 2016, 49 en 2015 et 61 en 2014. Les équipements financés dans des élevages porcins et avicoles contribuent à résorber 628 tonnes de phosphore par an pour un montant d'aide d'un million d'euros (dépense retenue : 2,3 millions). L'ensemble de ces dossiers se concentre sur les régions Bretagne et Pays de la Loire. Le nombre d'élevages restant à équiper diminue et la conjoncture est défavorable aux investissements.

Au-delà des investissements réalisés dans les 18 élevages, la résorption du phosphore est marquée par un dossier de 815 000 euros d'aide (2 millions d'euros de dépense retenue pour 4 millions d'euros de dépense éligible) porté par DENITRAL SA (groupe COOPERL) en Côtes d'Armor.

— Collecter les eaux usées domestiques

1 119 actions sont financées pour créer ou étendre les réseaux d'assainissement, réaliser des transferts, améliorer le fonctionnement des réseaux par temps sec et par temps de pluie et mettre en place une auto surveillance.

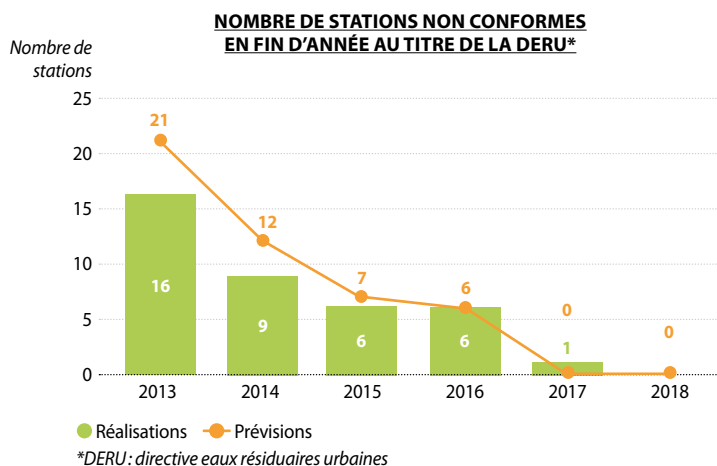
Par rapport à l'année 2016, le nombre total de dossiers financés est resté stable. Pour autant, les montants de travaux et d'aide ont augmenté respectivement de 20 % et 10 % par rapport à 2016 mais intègrent des reports de 2016 sur 2017. La demande est restée très soutenue en 2017, ce qui confirme le caractère incitatif de la bonification des aides intervenue depuis fin 2015 pour les opérations prioritaires.

— Traiter les eaux usées domestiques

Des progrès significatifs ont été obtenus au cours du 9^e programme avec la mise en conformité des stations d'épuration. Des traitements performants sont dorénavant en place sur la plupart des stations d'épuration du bassin. Ceci explique une activité 2017 en diminution (-16 % d'engagement par rapport à 2016)



avec toutefois des montants d'engagements toujours conséquents (81,9 millions d'euros dont 6,5 millions d'euros de report 2016). Cette baisse en 2017 fait suite à une hausse importante des engagements entre 2015 et 2016 (+ 76 %).



Au total l'agence finance 1 361 projets dont 635 concernent l'assainissement non collectif, mais 661 vont à l'amélioration des stations d'épuration et au traitement des boues d'épuration. L'agence a apporté 24,2 millions d'euros à la réhabilitation de 4 357 dispositifs d'assainissement non collectif.



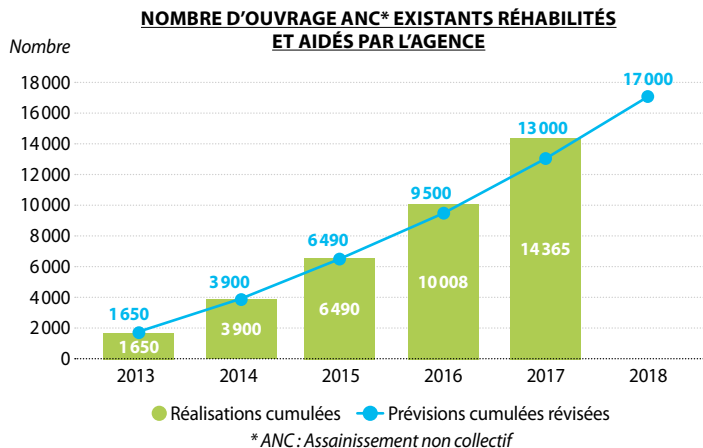
PAROLE À...

Jean-Pierre Rouault,
chef de service délégation Armorique

L'accord de programmation, une autre façon de travailler : l'exemple de Brest

« Une démarche intéressante qui a permis de mettre autour de la table les principaux acteurs dans le développement de la zone portuaire, de mieux faire cohabiter économie, développement et qualité des eaux de la rade. Un an d'échanges et de concertation pour aboutir à une signature le 31 octobre 2017.

Et depuis, les actions identifiées lors du diagnostic se mettent en œuvre « au pas de course » avant la fin du 10^e programme. La suite, des échanges engagés avec la Région pour un prochain accord sur les ports de Concarneau, Lorient... dans le cadre du 11^e programme.



Pour une gestion intégrée des eaux pluviales

La réduction des pollutions liées aux eaux pluviales (principalement le débordement des réseaux par temps de pluie) préférentiellement par une gestion à la source par infiltration est un thème en émergence du 10^e programme.

L'agence a financé principalement des études en 2017 dont le nombre se stabilise. Ces études pourraient déboucher sur des travaux prochainement. 59 études ont bénéficié d'une aide de 1,7 million d'euros, pour un montant de prestations de 2,8 millions d'euros. Les travaux pour la réduction des pollutions engendrée par les eaux pluviales sont encore peu nombreux bien qu'en augmentation. Six projets (348 000 euros d'aide pour 1 million d'euros de travaux) pour la gestion des eaux pluviales par infiltration ont été aidés sur les agglomérations de Loire-Foréz et de Roanne pour séparer plus de 5 hectares de surface active du réseau unitaire.

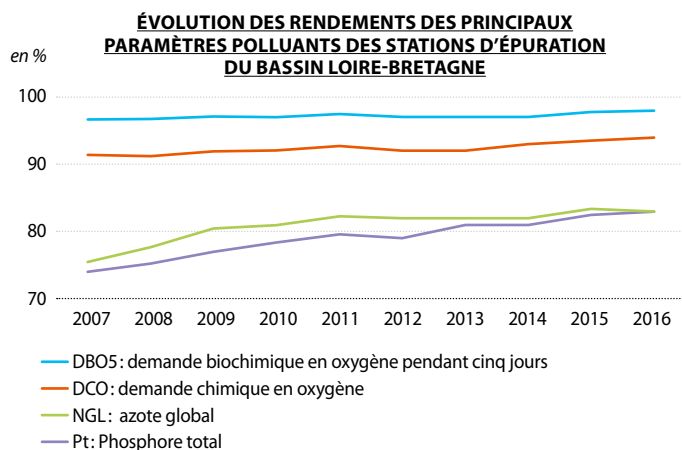
— Le bilan de l'épuration en Loire-Bretagne

L'agence de l'eau expertise l'autosurveillance des stations de plus de 2 000 eh. Pour 77 % de ces stations (90 % en capacité) l'autosurveillance est correcte. Ces chiffres sont encore en progression par rapport à 2016 (76 % en nombre et 88 % en capacité). Une quarantaine de stations ne transmettent pas les éléments nécessaires à la qualification de l'autosurveillance.

Les rendements des principaux paramètres épuratoires, déjà à un niveau élevé, conservent leur valeur à l'exception du phosphore total qui gagne un point. Cela s'explique par les très bonnes performances du parc épuratoire avec des outils renouvelés exprimant leur pleine capacité sur une année plus pluvieuse et légèrement plus chaude que la moyenne.

La connaissance des flux rejetés sans traitement s'améliore. Le taux d'équipement des déversoirs de tête de station dépasse les 90 %. Environ 52 % des systèmes d'assainissement de plus de 2 000 eh transmettent des informations exploitables et permettent d'obtenir des chiffres significatifs (contre 37 % pour 2015). En 2017, le ratio des volumes déversés sans traitement est pratiquement de 5 % contre 3 % l'an passé. Il est pratiquement au seuil de la conformité réseaux.

Il confirme l'hypothèse de l'influence des conditions climatiques (2016 année plus chaude et pluvieuse que la moyenne) sur les performances des systèmes d'assainissement. Par contre, il masque des disparités importantes : un peu plus de 10 % des systèmes ont des rejets de plus de 20 % des volumes entrants et traités sur la station d'épuration. —



PAROLE À...

Laure Athènes, cheffe de service à la direction des politiques d'intervention

« Les performances épuratoires étaient déjà élevées en 2016 mais l'on note une nouvelle progression pour le phosphore en 2017. Ces performances sont comprises entre 82 et 98 % selon les paramètres. Le 10^e programme d'aides poursuit les actions en faveur de l'amélioration du fonctionnement

des réseaux afin de satisfaire aux exigences réglementaires (Directive Cadre sur l'Eau, directive ERU, directive relative à la qualité des eaux de baignade). Il met l'accent sur le bon fonctionnement des réseaux par temps de pluie. En effet, les pollutions par temps de pluie sont aujourd'hui un sujet

prépondérant. Il est essentiel d'améliorer la connaissance des rejets sur les réseaux d'assainissement et, le cas échéant, d'engager les travaux nécessaires pour limiter les rejets directs au milieu. Il faut noter qu'en 2017, les aides pour l'auto-surveillance des réseaux sont restées soutenues. »

Eau, économie et territoire : les nouveaux leviers d'action

—→ Le 28 novembre 2017,
l'agence de l'eau a permis
d'échanger sur le thème « eau,
économie et territoires » lors d'un
événementiel. 400 personnes
ont participé à cette « Rencontre
de l'eau ».

Sur le bassin Loire-Bretagne, plus d'un million
d'emplois dépendent de la ressource en eau et la
gestion de l'eau représente quant à elle plusieurs
milliards d'euros de dépense annuelle. La mise en
œuvre des politiques de l'eau fait appel à des concepts
socio-économiques : coût de l'inaction, coûts dispropor-
tionnés, analyse coûts-bénéfices, impacts sociaux...
L'événement a permis d'échanger sur une meilleure
appropriation de ces concepts par les acteurs.

Pour accompagner cette réflexion, l'agence de
l'eau Loire-Bretagne a présenté des outils pédago-
giques de valorisation et de communication sur les
dimensions économiques et sociales de la gestion de
l'eau à destination des acteurs de l'eau (instances de
bassin, décideurs locaux, acteurs socio-économiques,
société civile...). Les résultats de cette démarche,
mobilisant les témoignages et retours d'expériences
d'acteurs impliqués dans la mise en œuvre d'analyses
sociales et économiques sont disponibles sur le site
sdage-sage.eau-loire-bretagne.fr. —



Photos : © Etienne Bouju



Les interventions et la transcription
vidéo sont disponibles sur le site
sdage-sage.eau-loire-bretagne.fr



PAROLE À...

Stéphanie Blanquart,

experte Sdage, aide à la décision dans le domaine de la sociologie
et de l'économie à la direction de l'évaluation et de la planification

**Des outils pédagogiques
au service de la prise en
compte de la dimension
socio-économique
de l'eau**

« La disponibilité d'une eau de
bonne qualité est un avantage
compétitif certain pour nos
territoires et leur attractivité.
C'est pourquoi, les débats autour
des enjeux de l'eau font appel
d'une manière croissante aux
éclairages économiques et sociaux.
Pour accompagner cette évolution,

l'agence de l'eau Loire-Bretagne s'est
engagée dans l'élaboration d'outils
pédagogiques à destination des acteurs
de l'eau (instances de bassin, décideurs
locaux, acteurs socio-économiques,
société civile...). Fruit d'un travail
collectif (12 ateliers participatifs et plus
d'une centaine de participants), ces
outils visent à informer, communiquer et
faire de la pédagogie sur les démarches
socio-économiques, à alimenter les
débats, à favoriser le développement
d'un socle commun de connaissance.

Trois livrables disponibles :

un document pédagogique
permettant de comprendre les
utilisations possibles pour la
politique de l'eau dans notre bassin,
un document technique constitué
de 29 fiches méthodologiques et un
document de mise en pratique avec
3 cas d'études complets sur le bassin.
La rencontre de l'eau « eau, économie
et territoire » fut l'occasion de
présenter ces outils, les principales
conclusions soulignent que la
démarche n'est pas une fin en soi
mais le début d'une appropriation
des outils socio-économiques pour la
gestion de l'eau sur notre bassin. »



Disponibles sur :
[https://www.calameo.com/
subscriptions/5388453](https://www.calameo.com/subscriptions/5388453)

Pour la qualité des milieux aquatiques

—> *Restaurer et préserver les cours d'eau, rétablir les continuités, restaurer, gérer ou recréer des zones humides, favoriser le rétablissement des populations de poissons grands migrants, autant d'actions que l'agence accompagne en priorité dans le cadre de contrats territoriaux et en apportant un appui technique aux maîtres d'ouvrage.*

— Restaurer les cours d'eau, rétablir la continuité écologique

Avec plus de 10 millions d'euros pour un montant de travaux de 16 millions d'euros, les subventions attribuées à la restauration de la continuité écologique sont moins élevées qu'en 2016 (-25 %). Cette baisse s'explique par la mise en œuvre de chantiers de restauration de moindre importance, donc moins coûteux. A contrario, le nombre d'ouvrages rendus franchissables ne cesse de progresser. 281 obstacles ont été aménagés en 2017. Les interventions s'orientent vers la meilleure efficacité pour la continuité piscicole et sédimentaire avec 62 % des ouvrages qui sont effacés ou arasés.

1 367 km de rivières sont restaurés et 1 986 km sont entretenus. Les travaux concernent le lit et les berges, pour un meilleur fonctionnement hydrologique.

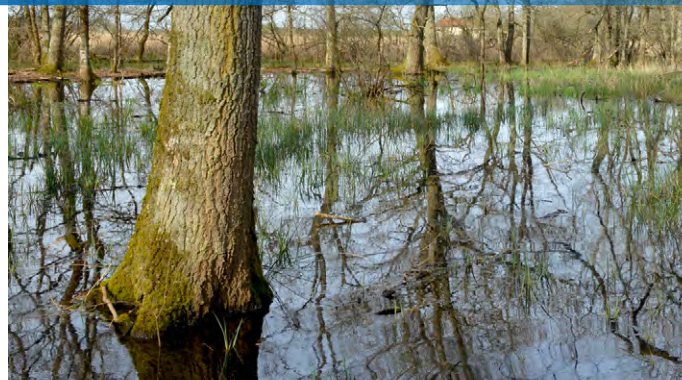
— Restaurer et entretenir les zones humides

La préservation des zones humides est au cœur des politiques nationales et européennes : plan national d'action en faveur des zones humides, plan Loire grandeur nature, directives européennes habitats ou inondations, stratégie pour le milieu marin, loi pour la reconquête de la biodiversité...

En 2017, l'agence consacre 4,9 millions d'euros à la restauration et l'entretien de 5 163 ha. Elle attribue 2,8 millions d'euros supplémentaires à l'acquisition de 930 ha. L'acquisition de milieux humides ne cesse de progresser depuis la mise en place des objectifs assignés aux agences par le Grenelle de l'environnement.

— Sauvegarder les poissons grands migrants et les espèces menacées

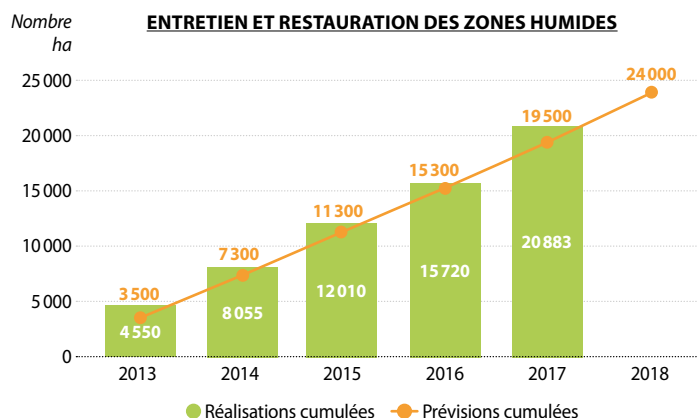
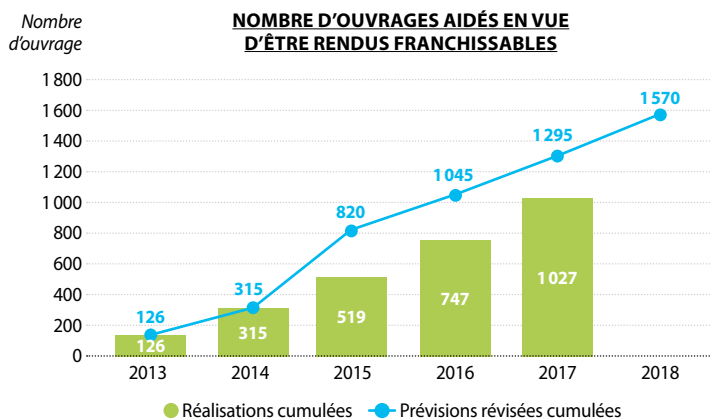
L'agence de l'eau finance l'acquisition de connaissances, le suivi des populations, l'évaluation et la coordination des actions et le soutien d'effectifs du saumon atlantique. Le volet connaissances s'attache majoritairement aux poissons grands migrants, mais l'agence intervient également dans le cadre des plans nationaux d'action en faveur des espèces menacées liées aux milieux aquatiques : la loutre, le phragmite aquatique, le sonneur à ventre jaune, les odonates, la mulette perlière.



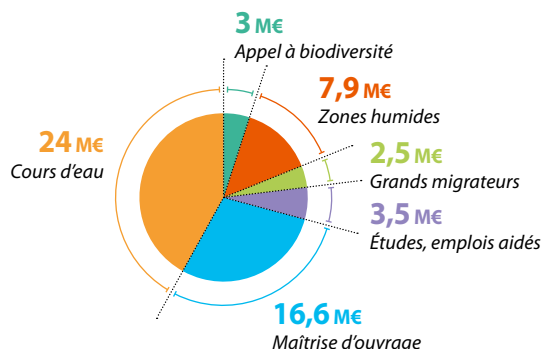
REPÈRES 2017

- > l'agence finance plus de **1 800 actions**.
- > avec une aide de **57 millions d'euros**.
- > **31 contrats** comportant un volet milieux aquatiques signés.
- > **14 millions d'euros** d'aides à la restauration et à l'entretien des cours d'eau.

© Jean-Louis Hubert

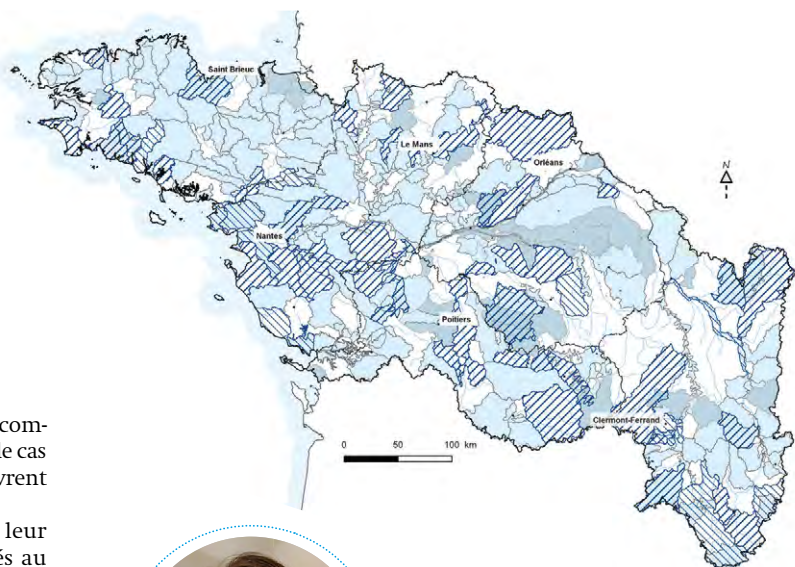


PLUS DE 57 MILLIONS D'EUROS ATTRIBUÉS EN 2017 POUR LES MILIEUX AQUATIQUES



**Opérations territoriales avec un
volet milieux aquatiques dans
le Bassin Loire-Bretagne**
au 31 décembre 2017

- Les contrats territoriaux de 2017**
-  Contrats signés en 2017
 -  Contrats présélectionnés ou en transition en 2017
- État d'avancement des contrats**
-  En cours
 -  En préparation
 -  Délégations



— Accompagner la maîtrise d'ouvrage

31 des 46 nouveaux contrats signés en 2017 comportent un volet milieux aquatiques. C'est aussi le cas de la grande majorité des 296 contrats qui couvrent aujourd'hui 80 % du bassin Loire-Bretagne.

L'agence consacre 16,6 millions d'euros à leur accompagnement, dont 8,3 millions attribués au financement des animateurs des contrats, techniciens de rivière et de zones humides et 3,6 millions aux études préalables pour la définition et le suivi des programmes d'action.

Elle consacre aussi plus de 4 millions d'euros à l'animation transversale réalisée par les cellules d'animation et de suivi des travaux en rivières et milieux aquatiques (ASTER), les fédérations départementales de pêche, le Forum des marais atlantiques ou les conservatoires d'espaces naturels.

— Le plan Loire IV à mi-parcours

Les partenaires historiques du plan Loire ont défini une stratégie à long terme pour le bassin de la Loire. Cette stratégie à horizon 2035 repose sur trois enjeux thématiques (inondation, milieux naturels et patrimoine) et un enjeu transversal (connaissance). Le plan Loire IV est la déclinaison de cette stratégie sur la période 2014-2020. Il identifie 13 objectifs spécifiques. La traduction opérationnelle du plan Loire IV s'opère à travers deux outils : le Programme Opérationnel Interrégional (POI) FEDER Loire 2014-2020 et le Contrat de Plan Interrégional État-Régions (CPIER) Loire 2015-2020 qui déterminent les objectifs à atteindre et les moyens financiers mobilisables. L'agence de l'eau prévoit une enveloppe globale de près de 39,7 millions d'euros d'aides.

La bonne dynamique de programmation se poursuit. Certaines actions bénéficient de la continuité avec le plan Loire III, à l'instar des opérations de connaissances sur les poissons migrateurs. D'autres projets ont émergé et s'inscrivent dans la durée à la faveur de la consolidation des enjeux du plan Loire IV et des enveloppes financières mobilisables. —



PAROLE À...

Elodie Gilhodes,

chargée de mission,
direction des politiques d'intervention

3 millions d'euros pour le second appel à initiatives pour la biodiversité

« L'agence de l'eau Loire-Bretagne a lancé un second appel à initiatives 2017-2018 pour la biodiversité, qui s'est déroulé du 16 octobre 2017 au 10 janvier 2018. L'agence de l'eau a reçu 83 initiatives. Le jury de sélection en a retenu 49 pour un montant d'aide de près de 3 millions d'euros. Complémentaires aux actions déjà financées par l'agence de l'eau, ces initiatives émanent de collectivités, d'associations ou d'établissements publics. »



PLAN LOIRE IV 2014-2020 ORIENTATIONS STRATÉGIQUES DU PLAN (en millions d'euros)

	Participations prévisionnelles tous financeurs	Participation prévisionnelle de l'agence de l'eau
Réduire les conséquences négatives des inondations	85,49	3,25
Retrouver un fonctionnement plus naturel des milieux aquatiques	58,58	32,01
Valoriser les atouts du patrimoine	22,35	-
Développer, valoriser et partager la connaissance sur le bassin	7,04	4,39
TOTAUX	173,46	39,65



PAROLE À...

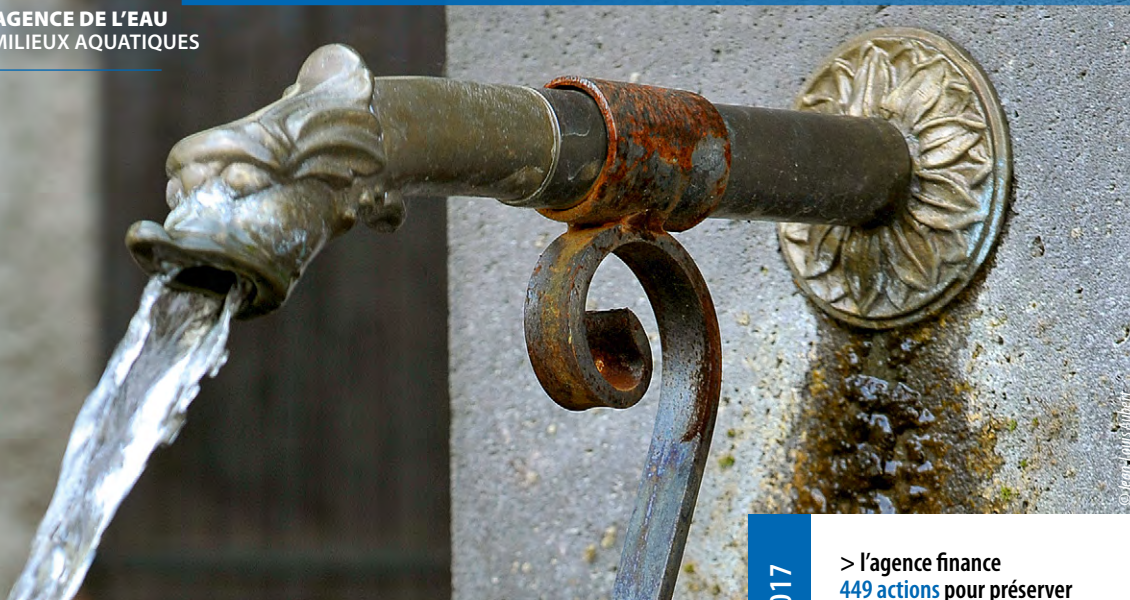
Laurent Vienne,

chargé de mission milieux humides, direction des politiques d'intervention

« Avec ses compétences dans le domaine de la biodiversité, l'agence de l'eau Loire-Bretagne a lancé deux appels à initiatives dotés chacun de 3 millions d'euros. Il s'agit de soutenir des projets concrets et des

acteurs mobilisés sur de nouveaux sujets et des partenariats en faveur de la biodiversité. L'agence de l'eau veut s'appuyer sur ces projets pour enrichir et consolider sa politique en faveur de la restauration des milieux

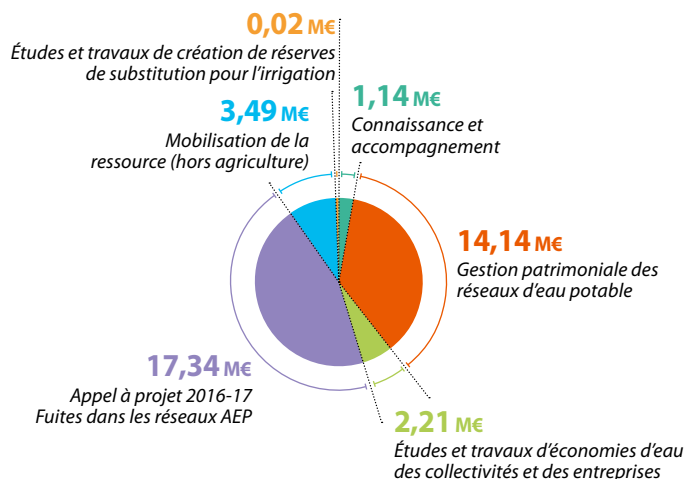
naturels humides. À moyen terme, il s'agit aussi de construire la future politique de préservation et de valorisation des richesses naturelles au sein de son 11^e programme d'intervention. »



Pour l'équilibre des ressources en eau

—> Pour la gestion quantitative de la ressource et l'adaptation au changement climatique l'agence de l'eau donne la priorité aux économies d'eau, à la prévention des situations de pénurie, à la réduction des pertes sur les réseaux et aux approches territoriales.

PLUS DE 38 MILLIONS D'EUROS ATTRIBUÉS EN 2017 POUR GÉRER LES RESSOURCES EN EAU



REPÈRES 2017

- > l'agence finance **449 actions** pour préserver l'équilibre des ressources.
- > avec une aide de **38 millions d'euros**.
- > l'investissement total représente près de **77 millions d'euros**.

— Pour une gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable

Après une hausse permanente, la demande dans ce domaine diminue, rejoignant le niveau de 2015 : 254 dossiers pour une dépense retenue de 18 millions d'euros et un montant d'aides de 14 millions d'euros, contre 360 actions en 2016 pour près de 19 millions d'euros. Les actions concernent la mise en place de système d'information géographique (SIG), la pose de compteurs de sectorisation et de pré-localisateurs de fuites.

Le 8 novembre 2016, le conseil d'administration décide le lancement d'un appel à projets doté de 20 millions d'euros pour réduire les fuites dans les réseaux d'eau potable situés dans les zones de déséquilibre des ressources en eau. 76 projets sont retenus, 332 km de réseaux ont ainsi pu être financés par 17,34 millions d'euros.

— Économiser l'eau

Avec 41 dossiers, le nombre d'opération d'études ou de travaux est en diminution (48 en 2016) et plus particulièrement pour les dossiers concernant les économies d'eau consommées dans les collectivités. Sur 2017, cela représente un montant de dépenses retenues de près de 5 millions d'euros correspondant à un montant de subventions de 2,21 millions d'euros. —

PAROLE À...

Emmanuel Pichon, chargé de mission, direction des politiques d'intervention

332 km de réseaux fuyards remplacés en 2017

« Au niveau national, les collectivités locales ont été très demandeuses d'améliorer leur connaissance pour la gestion patrimoniale des réseaux d'adduction en eau potable. Ce succès répond à une forte sollicitation des

délégations territoriales de l'agence auprès des collectivités. L'agence de l'eau a souhaité compléter cette politique en 2017 par un appel à projet qui a financé le remplacement de 332 km de réseaux fuyards de collectivités prélevant les ressources les plus déficitaires. Ces aides contribuent

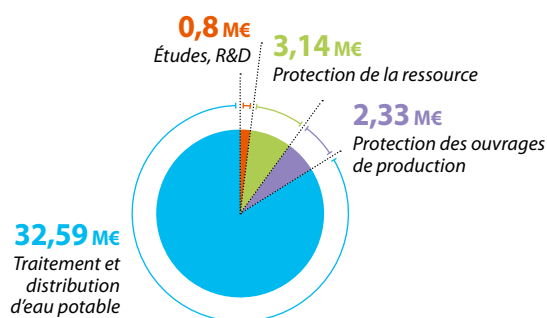
à ce que le rendement moyen des réseaux de notre bassin se situe plus de 4 points (4%) au-dessus de la moyenne nationale. D'importants efforts restent néanmoins à faire dans la moitié est du bassin. Les écarts de rendements moyens entre départements y sont supérieurs de 20% ! »



Pour l'eau destinée à la consommation humaine

—> Restaurer et préserver la qualité des eaux est la toute première priorité. Mais pour être potables, les eaux brutes prélevées dans le milieu nécessitent encore le plus souvent des traitements. La sécurité de la distribution peut nécessiter des interconnexions ou l'amélioration des filières de traitement.

PRÈS DE 39 MILLIONS D'EUROS POUR L'EAU DESTINÉE À LA CONSOMMATION HUMAINE



— La protection de la ressource

Les actions de protection portent d'une part sur les ouvrages de production, avec la mise en place de stations d'alerte en amont des ouvrages de traitement et de distribution de l'eau, d'autre part sur la ressource. Sont citées ici les actions relatives aux seuls périmètres de protection des captages réglementaires contre les pollutions ponctuelles ou accidentelles.

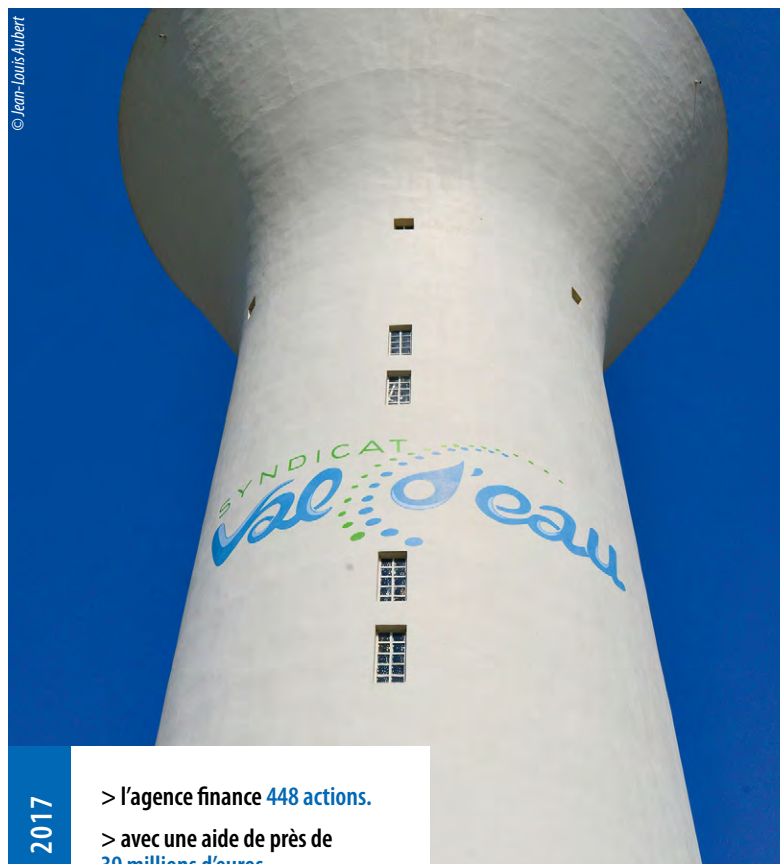
Les actions sur les périmètres de protection de captages (PPC) diminuent par rapport aux années précédentes pour atteindre le niveau le plus bas depuis 2002. En 2017, les aides de l'agence de l'eau vont permettre à 48 nouveaux captages de bénéficier d'une déclaration d'utilité publique et ainsi de protéger 25 602 m³/an supplémentaires.

La protection des ressources dans les aires d'alimentation des captages, qui fait appel à la réduction des pollutions diffuses dans le cadre de contrats territoriaux, est évoquée page 24.

— La production d'eau potable

Le nombre et le montant de travaux aidés pour sécuriser la distribution d'eau en 2017 représentent 60 % de ceux de 2016, avec deux fois moins de dossiers urbains, sans opérations très importantes. Seulement 2 projets d'interconnexions structurantes ont bénéficié d'une aide de plus d'un million d'euros : les travaux sous la Rance (Eau du Pays de Saint-Malo) dont le coût s'élève à 4 millions d'euros pour une aide de l'agence de 1,6 million d'euros ; les travaux pour sécuriser la principale usine d'alimentation en eau potable (AEP)

© Jean-Louis Aubert



REPÈRES 2017

> l'agence finance 448 actions.

> avec une aide de près de 39 millions d'euros.

> pour la production d'eau potable, elle attribue 20,3 millions d'euros sous forme de subventions et 13,1 millions sous forme d'avances.

de l'agglomération brestoise dont le coût s'élève à 3,6 millions d'euros pour une aide de l'agence de 1,4 million d'euros. Les opérations liées à la problématique sanitaire du chlorure de vinyle monomère (CVM) se poursuivent à la hausse : 4,6 millions d'euros de travaux en 2017 contre 3,7 en 2016.

Le montant de travaux retenus des dépenses de traitement pour la production d'eau potable est 1,6 fois plus important que celui de 2016, avec 6 opérations financées au-delà d'un million d'euros. La plus importante concerne la modernisation de l'usine du syndicat intercommunal d'adduction en eau potable « SIAEP du Lié » – Les Moulins dans les Côtes d'Armor (22) produisant 600 m³/h. Montant des dépenses retenues : 6,9 millions d'euros, avec une aide de 2,7 millions d'euros de l'agence.

Otre les opérations classiques, 17 opérations de créations d'ouvrages de neutralisation des eaux agressives et de désinfection ont été financées pour une aide de 1,13 million d'euros. La demande reste faible au regard de l'enjeu potentiel, notamment en Auvergne-Rhône-Alpes, et du taux d'aide très favorable (60 %).



REPÈRES 2017

> le littoral Loire-Bretagne compte **2 millions d'habitants permanents**.

> **2 600 km** de côtes, soit **40 %** du littoral métropolitain, et **110 estuaires**.

> le bassin est concerné par **4 régions littorales** : Normandie, Bretagne, Pays de la Loire, Nouvelle Aquitaine.

Pour le littoral et le milieu marin

—> *Le littoral est un milieu de grande importance économique et écologique. La préservation de la qualité de ses eaux, au bénéfice des habitants, des usages et des espèces, est une priorité pour l'agence de l'eau.*

— Six grands enjeux

L'agence fonde sa politique « littoral » sur six enjeux majeurs :

- la restauration de la qualité microbiologique des eaux estuariennes et côtières pour la baignade, la pêche à pied de loisir et professionnelle, la conchyliculture,
- la lutte contre l'eutrophisation des eaux littorales et marines en particulier les algues vertes,
- la lutte contre la pollution des eaux et des sédiments dans les ports,

- la restauration de la morphologie des espaces côtiers,
- la gestion de la ressource en eau,
- l'amélioration de la connaissance.

Pour y répondre, elle mobilise les outils du 10^e programme – réduction de toutes les pollutions, restauration des rivières et des zones humides, adaptation au changement climatique, connaissance, sensibilisation – en priorité dans le cadre d'une approche territoriale. Et elle propose aussi aux acteurs du littoral des aides adaptées aux problèmes rencontrés.

— Préserver les eaux littorales et les usages

Reconquérir la qualité microbiologique des eaux

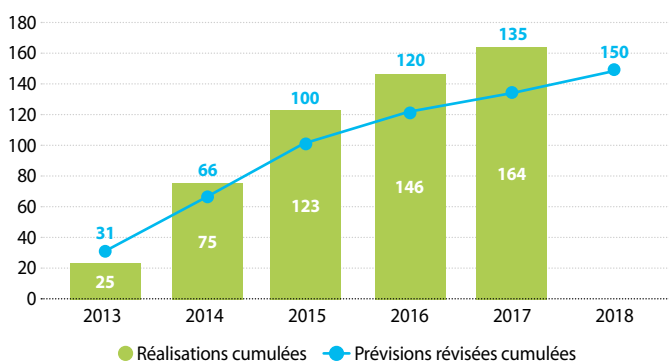
2017 confirme l'engagement important des collectivités dans la reconquête de la qualité microbiologique des eaux littorales pour préserver les usages, de la baignade, de la pêche à pied de loisir et professionnelle et de la conchyliculture.

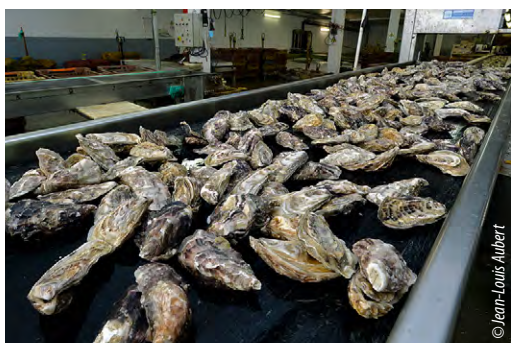
L'assainissement des collectivités reste au cœur de cet objectif: restructuration de stations d'épuration, fiabilisation des postes de refoulement, mise en place d'équipements d'autosurveillance, lutte contre les mauvais branchements.

De nombreux territoires ont enclenché une dynamique territoriale marquée par la signature et l'engagement d'accords de programmation avec l'agence de l'eau (Fouesnant et La-Forêt-Fouesnant, Les Sables d'Olonne Agglomération...), la réalisation de profils de vulnérabilité (par exemple, le secteur de la Rance) ou la mise en œuvre d'investissement important contribuant à la préservation des usages sensibles (par exemple, perspective de restructuration de la station d'épuration de Pen Fallut à Fouesnant d'un montant de 12,16 millions d'euros pour un montant d'aide de 9,73 millions).

Nombre
de contrat

LITTORAL - NOMBRE DE CONTRATS AIDÉS





Réduire les phénomènes de marées vertes

L'agence de l'eau est partie prenante du plan gouvernemental de lutte contre les algues vertes qui se concrétise particulièrement dans huit chartes de territoire sur huit « baies à ulves ». La mission interministérielle mandatée en septembre 2014 a considéré que la mobilisation des acteurs devait s'inscrire dans la durée pour réussir à faire évoluer les pratiques agricoles, préconisant ainsi la poursuite des dynamiques dans le cadre d'un nouveau plan régional 2017-2021.

L'année 2017 a permis la finalisation des programmes d'actions sur les 8 baies. Après un dialogue entre les partenaires du plan et les acteurs locaux visant l'amélioration des projets, les 8 programmes ont été validés par le comité régional de suivi du 5 juillet 2017.

La fin d'année 2017 a été mise à profit pour relancer la dynamique locale. Les huit programmes locaux 2017-2021 prévoient 31 millions d'euros d'actions pour l'évolution des pratiques agricoles.

Sur les quantités d'algues vertes, l'année 2017 a été caractérisée par un démarrage précoce et intense du phénomène, alors que les concentrations en nitrates étaient en baisse, du fait de conditions faiblement dispersives pendant l'hiver facilitant la reconduction interannuelle du phénomène.

Réduire les pollutions portuaires

L'enjeu portuaire a été pris en compte lors de la réalisation de l'accord de programmation avec l'agglomération des Sables d'Olonne. Cet accord vise pour l'essentiel à répondre aux objectifs de protection de la qualité sanitaire des 6 zones de baignade du territoire, de reconquête de la qualité des eaux et des sédiments des zones portuaires (3 ports), et de restauration de la qualité sanitaire des eaux des zones conchylicoles et de pêche à pied de loisir. Le montant prévisionnel total des opérations, retenu par l'agence, s'élève à 9,54 millions d'euros et le montant des aides financières de l'agence à 5,72 millions d'euros.

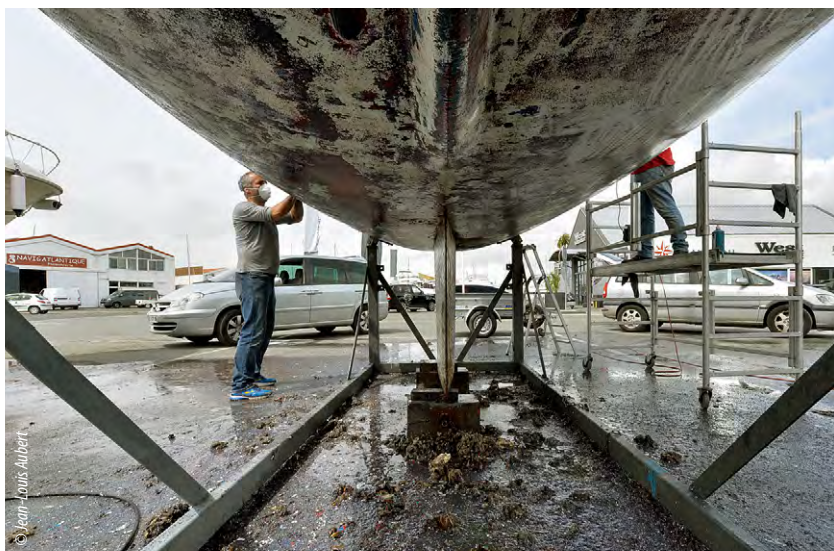
Un accord portuaire spécifique 2017-2019 a été par ailleurs trouvé avec le Conseil Régional de Bretagne, la Chambre de commerce et d'industrie de Brest, la DCNS de Brest, Brest Métropole et le Syndicat Mixte pour le développement de Brest Iroise. Cet accord prévoit des investissements importants d'amélioration des dispositifs de traitement des eaux sur les quais, de séparation des eaux d'infiltration et des eaux de carénage, l'installation d'unités de traitement des eaux de carénage, la mise en place et le soutien d'une démarche innovante d'écoconception d'un quai.

Gérer et économiser la ressource en eau

L'année 2017 est marquée par la poursuite de nombreuses actions d'économie d'eau au sein des collectivités littorales : phase préalable de connaissance patrimoniale du réseau, travaux de sectorisation et de métrologie puis des systèmes fixes de prélocalisation de fuites d'eau. On notera en particulier une série d'investissements d'optimisation de l'arrosage dans les golfs (à visée d'économie d'eau) ainsi que la préparation d'une campagne importante de sensibilisation aux économies d'eau dans les îles du Ponant.

Vers le 11^e programme d'intervention

Le 30 novembre, la commission Littoral du comité de bassin, réunie à Bénodet (Finistère), concentre sa réflexion sur l'élaboration du 11^e programme de l'agence. L'intérêt des 6 enjeux liés au littoral y a été confirmé. Dans un contexte financier contraint, la commission a travaillé sur des propositions de critères de sélectivité des actions à conduire sur le littoral. Elle a souhaité que ces critères soient simples, pragmatiques et restent réellement sélectifs. Les débats se poursuivront en 2018. —



PAROLE À...

Nathalie Saur,

chefe de service, délégation Armorique

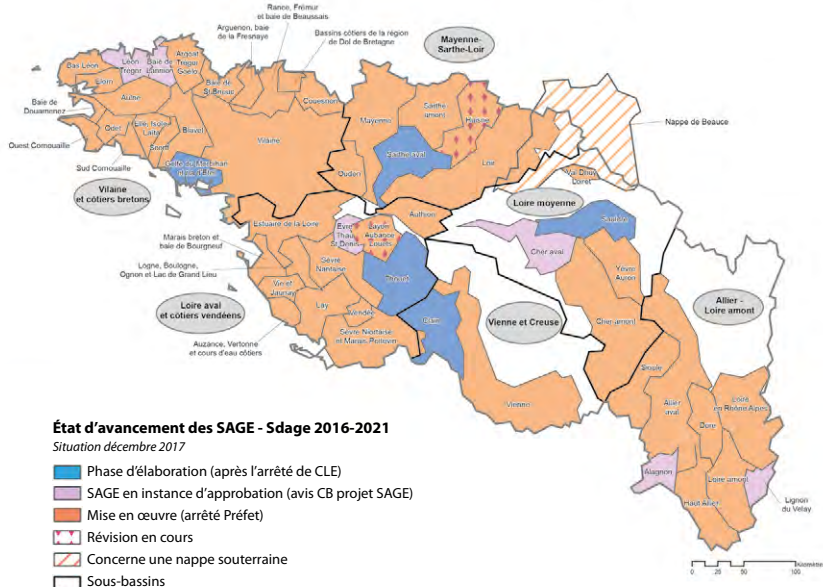
« Après un fort investissement sur les baies algues vertes, nous allons intensifier nos efforts sur d'autres territoires avec d'autres problèmes de qualité. Cap sur l'Est de la Bretagne, du Couesnon à la Vilaine où doivent émerger d'ambitieux programmes de reconquête de

la qualité des cours d'eau dans un contexte GEMAPI à conforter. Plus à l'Ouest, les efforts ont porté leurs fruits et nombre de masses d'eau sont désormais en bon état. Concernant ces territoires, aujourd'hui, l'enjeu est le maintien du bon état ainsi que leur valorisation,

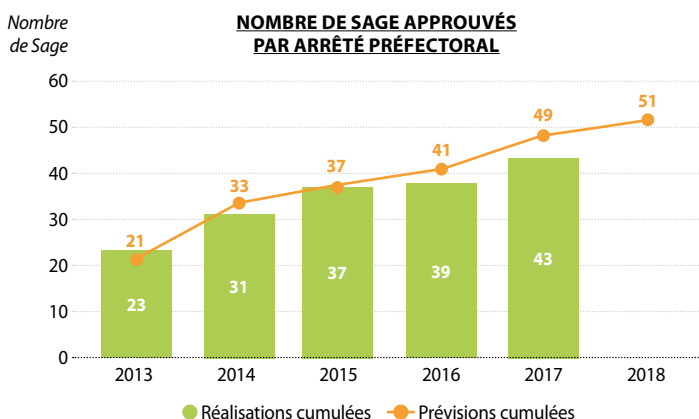
pour faire de ces territoires des vitrines attractives. La question qui se pose désormais au niveau régional est de savoir comment accélérer sur les territoires en moins bon état et poursuivre un accompagnement limité des actions sur les autres. »

Pour une approche territoriale et partenariale

—> Le bassin Loire-Bretagne a choisi de décliner le Sdage au travers des Sage qui permettent une planification locale des objectifs et des priorités. Avec les Sage, les contrats territoriaux sont le cadre privilégié pour des actions cohérentes de restauration du bon état des eaux. Le partenariat avec les départements et les régions fait converger les moyens disponibles pour gagner en efficacité.



Il s'agit d'une représentation stylisée des contours de Sage, cette carte n'a aucun caractère officiel
DEP - EQ - 01/2018 - D:\TRAVAUX\12_01\SAGE_decembre17.mxd



REPÈRES 2017

- > 55 démarches de Sage couvrent près de 82 % du bassin.
- > 43 Sage mis en œuvre et 12 en cours d'élaboration.
- > l'agence soutient ces démarches des Sage avec 7,5 millions d'euros d'aides.
- > 373 opérations territoriales sont en cours, elles couvrent 80 % du bassin.
- > 7,8 millions d'euros pour soutenir les actions des politiques territoriales.
- > des conventions sont conclues avec les 25 départements et 5 régions majoritairement situés en Loire-Bretagne.

— 55 Sage pour mettre en œuvre le Sdage

Fin 2017, les démarches de Sage couvrent 82 % du bassin. 43 sont mis en œuvre et intéressent près des deux tiers de la surface du bassin.

En 2017, le comité de bassin se prononce favorablement sur les projets de Sage suivants : Alagnon, Baie de Lannion, Lignon du Velay et le projet de révision du Sage Huisne.

L'agence de l'eau accompagne l'élaboration et la mise en œuvre des Sage. En 2017, les aides à l'élaboration et à la mise en œuvre des Sage ont bénéficié à 140 opérations, pour un montant de dépenses de près de 10 millions d'euros. Le montant des aides s'est élevé à près de 7,53 millions d'euros.

— Des contrats territoriaux pour faciliter l'action

Selon les enjeux des territoires, les contrats territoriaux peuvent concerner les pollutions diffuses (215 contrats), la restauration des cours d'eau (269 contrats), les zones humides (177 contrats) ou la gestion quantitative (9 contrats). 124 d'entre eux concernent une aire d'alimentation de captages prioritaires du Sdage. 207 proposent des actions sur deux thématiques ou plus.

Des outils pour le bon état des eaux

→ 97 % des masses d'eau de surface qui ont un objectif de bon état écologique en 2021 sont concernées par une opération territoriale,

- 96 % de celles déclassées pour la morphologie bénéficient d'une opération territoriale avec un volet « cours d'eau » ;
- 77 % de celles déclassées pour les nitrates et/ou les pesticides bénéficient d'une opération territoriale avec un volet « pollutions diffuses ».



© Jean-Louis Aubert

En 2017, 46 nouveaux contrats sont validés, 10 territoires sont pré-sélectionnés, 5 font l'objet d'une transition entre deux contrats.

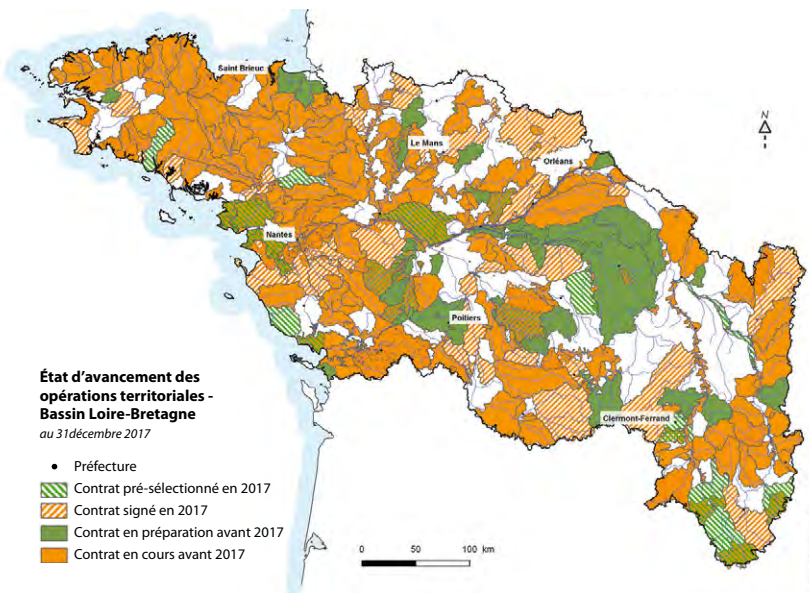
L'agence de l'eau accompagne cette politique en finançant les études, l'animation et la communication générale, les actions régionales d'animation territoriale. En 2017, elle y consacre 7,5 millions d'euros pour un montant de dépenses estimé à 12,1 millions d'euros. Les dépenses de suivi de la qualité de l'eau dans ces opérations étant prises en compte dans le financement des réseaux de mesure voir page 30.

— 25 conventions de partenariat avec les départements

Pour faciliter la convergence des actions, l'agence a proposé aux conseils départementaux du bassin une convention-type qui encadre la gestion du programme de solidarité urbain-rural (voir page suivante) et l'ensemble des missions d'assistance technique réglementaire, d'appui et d'animation auprès des collectivités locales.

Les conventions de partenariat couvrent de deux à neuf missions – assainissement collectif et non collectif, protection de la ressource et de l'eau potable, milieux aquatiques, réseaux de mesure ou émergence des maîtrises d'ouvrage – selon les priorités propres à chaque département.

L'assistance technique et l'animation représentent un peu plus de 75 % du montant total des financements. Le financement des services d'assistance technique aux exploitants des stations d'épuration (Satese), représente toujours la moitié des financements. L'appui technique aux porteurs de projets « milieux aquatiques » représente près de 11 % des montants financés. —



PAROLE À...

Pascal Boniou,

chargé d'interventions spécialisé Projets de territoires-Biodiversité, délégation Maine-Loire-Océan - site du Mans

« Les missions des animateurs des commissions locales de l'eau des Sage se sont élargies pour aider les Syndicats de rivières et Communautés de Communes de leurs bassins à s'emparer des nouvelles compétences « Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations ». Les structures porteuses de Sage évoluent aussi : elles regroupent parfois plusieurs Sage ou à la fois un Sage et un ou plusieurs contrats territoriaux. L'agence soutient cette mutualisation des compétences et

ce rapprochement des outils Sage et contrats territoriaux qui facilitent la mise en œuvre opérationnelle des Sage. De nouvelles thématiques se développent dans les Sage comme la gestion quantitative en lien avec le changement climatique, le lien eau et urbanisme, les têtes de bassins versants, la continuité écologique (avec ses difficultés sociologiques), la prise en compte de la socio-économie, la biodiversité... L'implication des Régions est plus importante suite à la

réorganisation des compétences entre les Départements et les Régions. Cela conduit, par exemple, à l'extension d'un réseau local d'animateurs Sage de la délégation de l'agence à une plus large échelle régionale, avec une association État (Dreal), Région Pays-de-la-Loire et agence. Toutes ces évolutions de territoires sont prises en compte pour adapter notre 11^e programme d'intervention afin de conforter nos appuis techniques et financiers aux Sage pour décliner le Sdage et ses objectifs. »

SUR LA TOILE

> Qu'est-ce qu'un Sage, l'état d'avancement en Loire-Bretagne, l'articulation avec le Sdage, les aides de l'agence... ? rendez-vous sur <http://sdage-sage.eau-loire-bretagne.fr>



REPÈRES 2017

> 4,3 des 12,7 millions d'habitants du bassin hydrographique vivent dans des communes rurales (près de 80 % du territoire).

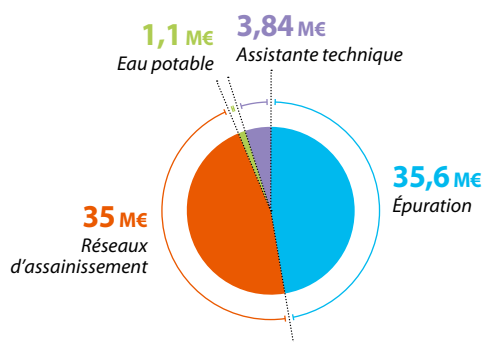
> l'agence engage près de 159,2 millions d'euros en faveur de ces communes.

> dont 83,5 millions au titre du programme de solidarité urbain-rural et 77,4 millions dans le cadre des différents contrats et interventions du programme.

Pour une solidarité urbain-rural

—> Les communes rurales accèdent à tous les dispositifs d'aide du 10^e programme. Elles bénéficient aussi d'aides spécifiques pour l'assainissement non collectif, la création de stations d'épuration, l'extension des réseaux d'assainissement ou encore les traitements simples pour l'eau potable.

**PRÈS DE 76 MILLIONS D'EUROS ATTRIBUÉS
EN 2017 AU TITRE DU PROGRAMME
DE SOLIDARITÉ URBAIN-RURAL**



— Le programme de solidarité urbain-rural

Défini par la loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006, il contribue à la solidarité envers les communes rurales par l'attribution de subventions aux collectivités et à leurs groupements pour la réalisation de travaux d'épuration, d'assainissement et d'eau potable et pour l'assistance technique. En 2017, l'agence y consacre 75,64 millions d'euros pour financer 900 projets.

47 % des financements vont à des projets qui relèvent de l'équipement rural des collectivités :

- création de stations d'épuration et réhabilitation des dispositifs d'assainissement non collectif,
- extension de réseaux d'assainissement,
- traitement de l'agressivité, de l'arsenic et désinfection simple pour l'eau potable.

48 % des financements vont à des projets d'amélioration de l'assainissement collectif identifiés comme prioritaires sur la période 2016-2018.

— Les autres aides apportées aux communes rurales

Les communes rurales bénéficient en outre d'un engagement de 83,53 millions d'euros dans le cadre des dispositifs d'aide généraux. 77,4 millions sont attribués sous forme de subventions et 6,1 sous forme d'avances. Ces aides vont à des travaux d'épuration, d'assainissement et d'eau potable. —

L'engagement de l'agence dans les contrats de plan État-Régions

—→ L'agence est engagée dans 8 contrats de plan État-Régions conclus pour la période 2015-2020 et dans un contrat interrégional, le Contrat de Plan Inter-Régional État-Régions (CPIER) Loire. De 2015 à 2020, elle apportera 286 millions d'euros sur le volet « eaux et milieux aquatiques ».

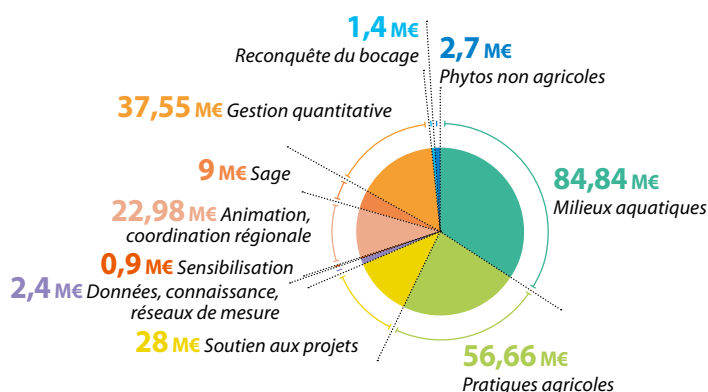
— Un engagement renforcé, au service des priorités du Sdage

Les contrats de plan État-Régions sont l'outil privilégié de mise en œuvre de la politique d'aménagement et de compétitivité des territoires pour la période 2015-2020. L'agence de l'eau s'y implique fortement dans le cadre des projets eau et milieux aquatiques du volet « transition écologique et énergétique ».

Hors plan Loire, l'engagement de l'agence s'élèvera à 246 millions d'euros pour la période 2015-2020. Il était de 183 millions d'euros dans le précédent contrat de plan.

Les opérations financées dans ce cadre ciblent les priorités du Sdage pour l'atteinte du bon état des eaux. —

ENGAGEMENT DE L'AGENCE DE L'EAU
LOIRE-BRETAGNE DANS LES CONTRATS ÉTATS-RÉGIONS
SUR LA PÉRIODE 2015-2020



LES ENGAGEMENTS PRÉVISIONNELS
PAR RÉGION EN MILLIONS D'EUROS SUR 2015-2020*

Auvergne-Rhône-Alpes	22
Bourgogne-Franche-Comté	5
Bretagne	74
Centre-Val de Loire	26
Nouvelle Aquitaine	84
Pays de la Loire	36

* Le concours de l'agence de l'eau Loire-Bretagne n'a pas été sollicité pour les contrats de plan des anciennes régions Basse-Normandie (Normandie) et Languedoc-Roussillon (Occitanie).





REPÈRES 2017

> une année 2017 marquée par une forte mobilisation dans la mise en œuvre de la loi Oudin-Santini (60 projets aidés, pour un montant d'aide attribuée de 3 millions d'euros).

> la poursuite et le renforcement des partenariats institutionnels en Afrique (Burkina Faso et Ghana), en Asie du sud-est (Cambodge, Laos, Birmanie) et au Brésil.

> la visite d'une délégation du Burkina Faso à l'agence de l'eau Loire-Bretagne en juillet 2017, dans le cadre du partenariat existant entre l'agence de l'eau Loire-Bretagne et l'agence de l'eau du Nakanbé.

> une mission de suivi-évaluation au Burkina Faso.

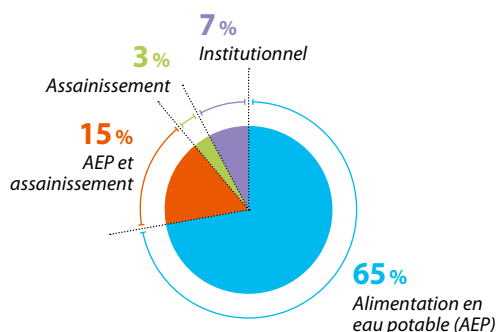
Pour l'accès à l'eau dans les pays en développement

—> Dans le cadre de la loi Oudin-Santini, l'agence de l'eau aide les collectivités et les associations du bassin qui œuvrent dans la coopération décentralisée pour l'accès à l'eau potable et à l'assainissement.

— L'aide à la coopération décentralisée

La loi Oudin-Santini du 9 février 2005 autorise les agences de l'eau à financer des actions de coopération internationale dans les domaines de l'alimentation en eau et de l'assainissement essentiellement à caractère humanitaire, dans la limite de 1 % de leurs ressources.

RÉPARTITION THÉMATIQUE DES DOSSIERS D'AIDE À LA COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE ET AUX PARTENARIATS EN 2017



L'année 2017 a constitué pour Loire-Bretagne le douzième exercice d'interventions dans ce cadre. Le montant des aides attribuées s'élève à 3 millions d'euros et a permis de financer 60 projets :

→ 90 % des demandes concernent l'Afrique (et plus particulièrement le Burkina Faso, le Mali et le Togo), 10 % Haïti et l'Asie du sud-est.

→ 65 % des dossiers sont uniquement relatifs à l'alimentation en eau potable, 25 % à l'assainissement et à l'alimentation en eau potable et 3 % uniquement à l'assainissement. 4 dossiers (environ 7 %) correspondent à la mise en place de plans d'actions bisannuels avec nos partenaires institutionnels.

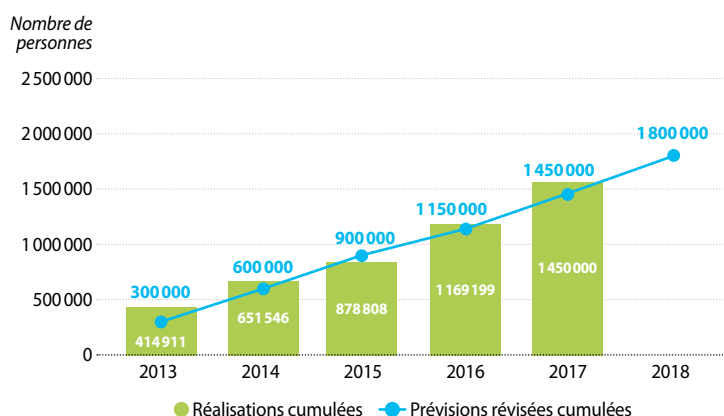
Depuis 2006, 390 projets ont été retenus pour un montant de plus de 20 millions d'euros d'aides.

Depuis 2008, les agences de l'eau ont institué une évaluation de leurs projets aidés. Au titre de 2017, l'agence de l'eau Loire-Bretagne a évalué un projet au Burkina Faso d'alimentation en eau sur deux villages de la commune de Méguet (région du plateau central).

— Les partenariats

L'agence de l'eau entretient depuis plusieurs années des relations suivies avec le Brésil, en Afrique avec le Burkina Faso et le Ghana, et en Asie avec la Birmanie, le Laos et le Cambodge. Cela s'est traduit en 2017 par la poursuite et le renforcement de nos actions au travers de missions menées par des experts de l'agence, sur des thématiques associées à la mise en œuvre de la gestion intégrée des ressources en eau (création d'agence de l'eau, rédaction de Sdage, déclinaison opérationnelle des plans d'actions de bassin, mécanismes de financement des plans d'actions, développement de système d'information sur l'eau, mise en place d'instance pour coordonner et suivre les projets liés à l'accès à l'eau et à l'assainissement...).

ACTION INTERNATIONALE : POPULATION CONCERNÉE PAR LES OPÉRATIONS FINANCÉES



PAROLE À... **Hervé Gilliard,** chef de projet relations internationales

« L'agence de l'eau Loire-Bretagne noue des partenariats institutionnels avec des organismes de bassin et des ministères publics étrangers. Depuis 2014, elle a un partenariat avec le Brésil pour accompagner la mise en place d'agences de bassin dans l'État du Rio Grande do Sul. L'année 2017 est marquée par une nouvelle étape dans la dynamique en cours. Un séminaire « Quelles agences de bassin pour l'État du Rio Grande do Sul ? »

a rassemblé, à l'université fédérale de la Pampa, les 25 présidents de comité de bassin, la secrétaire d'État à l'environnement et au développement soutenable et des membres de son équipe (notamment le directeur des ressources hydriques). À cette occasion, la secrétaire d'État a exposé, pour la première fois, son projet de loi sur la création d'une agence au sein de l'État, et a détaillé l'organisation financière et institutionnelle

envisagée : la banque régionale de développement de l'État jouerait le rôle d'agence financière de bassin, et gèrerait le dispositif des redevances pour le compte des comités de bassin. Ce projet en cours de discussion montre la volonté de nos partenaires brésiliens d'entrer en phase opérationnelle... Un résultat tangible de notre coopération institutionnelle. »



Un nouveau protocole d'accord avec le Burkina-Faso

Une délégation burkinabée a été reçue par l'agence de l'eau Loire-Bretagne les 6 et 7 juillet 2017, dans le cadre d'une visite en France programmée du 6 au 13 juillet. Cette visite s'inscrit dans le cadre du partenariat entre l'agence de l'eau Loire-Bretagne et l'agence de l'eau du Nakanbé engagé depuis 2010. Son objectif est d'accompagner la mise en œuvre de la gestion intégrée des ressources en eau dans le bassin du Nakanbé. La réunion du comité de bassin du 6 juillet a également été l'occasion de signer un nouveau protocole d'accord entre les deux agences, permettant de renforcer les activités engagées en matière d'organisation, de la mise en œuvre des actions et de mieux tenir compte de la problématique de l'adaptation au changement climatique.

La journée du 7 juillet a été consacrée à des visites d'opérations financées par l'agence de l'eau Loire-Bretagne sur le territoire de la délégation Allier-Loire amont. Ces visites ont été assurées par le vice-président chargé de l'écologie urbaine et par les services techniques de Clermont-Auvergne-Métropole (usine d'épuration des Trois Rivières à Clermont-Ferrand, chantier en cours de renaturation de la rivière de l'Artière, chantier du bassin de stockage-restitution d'eaux usées des Vergnes au nord de Clermont). La journée a été clôturée par la signature de l'accord de programmation entre Martin Gutton, directeur général de l'agence et Olivier Bianchi, président de la communauté urbaine de Clermont-Auvergne-Métropole. Au-delà des différences en termes de priorités d'actions, de moyens humains et financiers, les visites ont permis à nos partenaires burkinabés de voir comment les priorités du bassin Loire-Bretagne sont portées et déclinées sur le terrain selon une approche intégrée et contractuelle. Elles ont permis de mieux comprendre comment, à l'échelle d'une grande agglomération, il est possible de lier les problématiques du « petit cycle » et du « grand cycle » de l'eau.



REPÈRES 2017

- > 825 stations de surveillance de l'état des eaux, dont
 - 420 sur les cours d'eau
 - 350 pour les eaux souterraines
 - 14 pour les plans d'eau
 - 25 sur les eaux côtières
 - 16 pour les estuaires.

> L'agence intègre 2,5 millions de résultats de prélèvements et d'analyses sur les cours d'eau et les plans d'eau dans la banque de bassin OSUR.

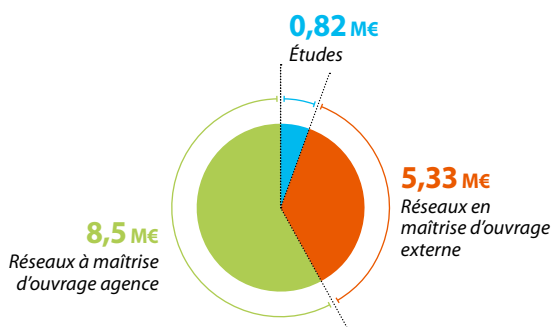
Pour connaître et partager les données

—> Mieux connaître l'état des eaux et le fonctionnement des milieux aquatiques est une condition pour intervenir de façon appropriée et évaluer l'efficacité des opérations aidées. L'agence y consacre plus de 14 millions d'euros en 2017. Des données et des informations à partager avec les acteurs de l'eau et tous ceux que la gestion de l'eau intéresse.

— Des réseaux de mesure pour suivre la qualité des eaux

2017 est la deuxième année de mise en œuvre du programme de surveillance 2016-2021. L'agence a mis en place de nouvelles dispositions faisant suite à la révision des modalités d'attribution des aides dans le cadre de la révision du 10^e programme.

14,65 MILLIONS D'EUROS ENGAGÉS EN 2017 POUR SUIVRE LA QUALITÉ DE L'EAU



Des réseaux en maîtrise d'ouvrage

L'agence de l'eau assure la maîtrise d'ouvrage de plus de 800 stations du réseau de contrôle de surveillance et d'une partie du contrôle opérationnel. En 2017, elle engage 8,5 millions d'euros (un million d'euros de plus qu'en 2016) pour financer les prélèvements, les analyses physicochimiques et les mesures biologiques. 80 % de cet engagement concernent les cours d'eau. L'optimisation des réseaux, débutée en 2013, demeure une priorité qui a permis de limiter les dépenses tout en préservant la pertinence de la surveillance. En 2017, l'agence a mis en place un dispositif permettant à ses services la réalisation d'audits en régie.

Des aides aux réseaux de mesure à maîtrise d'ouvrage extérieure

L'agence de l'eau apporte un concours à des maîtres d'ouvrage de Sage ou des contrats territoriaux, à des réseaux locaux, départementaux, régionaux ou thématiques, ainsi qu'à l'Ifremer et à d'autres structures expertes sur les eaux littorales. En 2017, ces aides représentent 5,33 millions d'euros, dont près de 2,1 millions pour les réseaux de mesures territorialisés, en particulier dans les contrats territoriaux.

— Quel partage de l'information ?

Au quotidien, l'agence de l'eau collecte, utilise et publie un grand nombre de données. Ressource partagée, elles font partie du patrimoine de l'agence. Elles concourent directement à la réussite de ses missions et à la qualité de son image de marque. Les données sont des éléments constitutifs de la connaissance et d'aide à la décision.

Un socle cartographique, PostGIS, a été ouvert aux administrateurs de données durant l'été 2017. Les données sont progressivement migrées des espaces bureautiques vers ce socle unique. Elles sont accessibles aux agents grâce au portail cartographique interne Cart'O. L'ouverture du portail a été réalisée à l'automne 2017. Chaque collaborateur peut demander au groupe des administrateurs SIG en charge de la maintenance fonctionnelle du portail, l'ajout de données et de cartes.

Des valorisations en données ouvertes

En 2017, l'agence a réalisé 15 valorisations cartographiques supplémentaires sur Carmen (outil cartographique du Ministère de la Transition écologique et solidaire). Les experts peuvent accéder à 89 jeux de données ouverts (open data) en web services. La consultation des 30 cartes réalisées par l'agence de l'eau sur cet outil est en constante progression depuis son ouverture en 2015. Elles ont été vues plus de 8 000 fois.

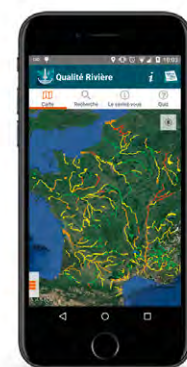


Pour tout un chacun, « Qualité rivières », l'application mobile des agences de l'eau

L'application « qualité des cours d'eau » des agences de l'eau et de l'Agence Française pour la biodiversité permet à tous de connaître la qualité des cours d'eau en métropole à travers les indicateurs témoins : poissons, invertébrés, microalgues, polluants chimiques, acidité, oxygène...

Une carte interactive montre le classement des cours d'eau selon le code couleur européen, du très bon état (en bleu) au mauvais état (en rouge). Elle indique aussi l'évolution sur les trois dernières années pour chaque station de suivi.

En 2017, les agences de l'eau et l'Agence Française pour la Biodiversité enrichissent l'application par le recensement des espèces de poissons présentes dans les cours d'eau métropolitains, des plus communes aux plus menacées.



PAROLE À...

Jacky Durocher,

direction de l'évaluation et de la planification

Surveiller l'état des eaux

« 2017 a été la deuxième année de mise en place du programme de surveillance 2016-2021 conforme à la directive cadre sur l'eau (DCE) élaboré fin 2015, avec quelques améliorations complémentaires : l'acquisition de données sur le phytobenthos des plans d'eau

pour contribuer à la mise en œuvre d'un indicateur qualité des eaux requis par la directive cadre sur l'eau (DCE), la participation à l'acquisition de données dans le cadre de la directive cadre stratégie du milieu marin (subventions de 300 000 €) et la mise en place de la partie Loire-Bretagne du réseau

national de surveillance prospectif de la qualité chimique des milieux aquatiques. Il permet une veille sur les risques émergents ainsi que sur l'innovation et les développements scientifiques. Par ailleurs, l'effort de bancarisation des données issues des contrats territoriaux se poursuit. »

SUR LA TOILE

> OSUR, 26,6 millions de résultats de mesures sur les cours d'eau et les plans d'eau collectés sur la période 1971-2016. Ces données sont intégralement disponibles sur le site internet de l'agence et font l'objet, chaque jour ouvré, d'une trentaine de demandes d'extraction via l'outil Osur web.

www.eau-loire-bretagne.fr/informations_et_donnees/donnees_brutes/osur_web

> Retrouvez ces données et bien d'autres sur la plateforme nationale Naiades : **www.naiades.eaufrance.fr**



Pour informer, sensibiliser

—> *L'agence soutient les programmes d'information, de sensibilisation et de mobilisation du public pour élargir la participation et le soutien aux politiques en faveur du bon état des eaux. En 2017, elle met en ligne le nouveau site institutionnel de l'agence, encourage les investissements pour l'eau et mobilise sur les enjeux du changement climatique et de la biodiversité.*

— Trophées de l'eau 2017 : 11 lauréats

Pour sa 9^e édition, le jury a sélectionné 11 lauréats dont un prix « spécial du jury » pour une action exemplaire de bonne gestion de l'eau pluviale à Roanne (42).

Toutes ces actions illustrent les enjeux de l'eau dans les domaines de la restauration des cours d'eau, des zones humides, la protection de la ressource et la lutte contre les pollutions, la sensibilisation, la coopération pour l'accès à l'eau et à l'assainissement dans les pays défavorisés. Chacun des 11 Trophées de l'eau 2017 a fait l'objet d'un reportage vidéo. Tous sont visibles sur le site internet de l'agence de l'eau ou sur son compte YouTube.

— Une priorité : valoriser les résultats

Sur son site institutionnel, l'agence de l'eau a créé une rubrique « Retours d'expériences » sur internet avec son propre moteur de recherche. Elle permet de valoriser et de partager des actions intéressantes de manière cadencée.

Le n°91 de la revue « L'eau en Loire-Bretagne », propose une synthèse sur la qualité des eaux du bassin Loire-Bretagne.

— Informer sur les aides et les redevances

L'agence diffuse chaque année aux 7 000 maires du bassin une note d'information sur les redevances et les aides de l'agence de l'eau. Cette note doit être jointe au rapport annuel du maire sur le prix et la qualité du service d'eau. Elle énonce qui paye quoi et comment se répartissent les aides de l'agence.

Les décisions d'aide sont publiées régulièrement sur internet et peuvent être triées par nature de maître d'ouvrage, de travaux ou par département. Le site <http://aides-redevances.eau-loire-bretagne.fr> permet aux potentiels bénéficiaires de s'informer sur les modalités d'aide et aux contribuables sur les modalités de calcul des redevances.



— Élargir la participation du public

Le comité de bassin a approuvé en mars son projet de plan d'adaptation au changement climatique. Ce projet a été soumis à consultation du public du 1^{er} mai au 31 octobre 2017. Parallèlement, il a organisé six forums de l'eau dans six villes pour débattre du sujet entre septembre et octobre (800 personnes y ont participé). Au total, l'agence de l'eau a reçu plus de 280 contributions dans le cadre de cette consultation.

En 2017, l'agence organise au centre de congrès Le Vinci à Tours, une rencontre de l'eau sur le thème «Eau, économie et territoire : les nouveaux leviers d'actions?». Près de 450 personnes étaient présentes à cet événement.

Au carrefour des gestions locales de l'eau (CGLE) à Rennes, elle présente son projet de plan d'adaptation au changement climatique. Elle y organise, par ailleurs, 4 ateliers d'échanges sur les captages prioritaires, le fonctionnement des réseaux d'assainissement, la préservation de la biodiversité et le suivi de la qualité de l'eau.

— Démultiplier l'action grâce aux partenariats

L'agence de l'eau a engagé 1,79 million d'euros pour 150 projets proposés par 107 organismes et un montant total de dépenses retenues de 4,82 millions d'euros. Ces actions accompagnent les politiques locales de l'eau, contribuent à l'animation du débat ou à l'éducation à l'environnement et au développement durable dans le cadre de conventions régionales. La part des dépenses en direction du public scolaire dans le cadre des politiques territoriales s'élève à au moins 4 % du montant total des aides.

— 8^e édition du concours d'affiches

Dans le cadre de la Journée mondiale de l'eau, le 22 mars, le concours d'affiches «Il y a de la vie dans l'eau ! Ici et ailleurs» sensibilise les élèves à la nécessité de préserver les milieux aquatiques et les milieux vivants. L'agence a reçu 491 dessins émanant de 47 établissements du bassin. Le jury a présélectionné 12 projets parmi lesquels 3 dessins ont été désignés

ÉCLAIRAGE

Les vidéos et les animations

L'agence met à disposition de ses partenaires et de leurs publics des outils susceptibles de retenir l'attention de publics nouveaux. En 2017, elle réalise ou produit :

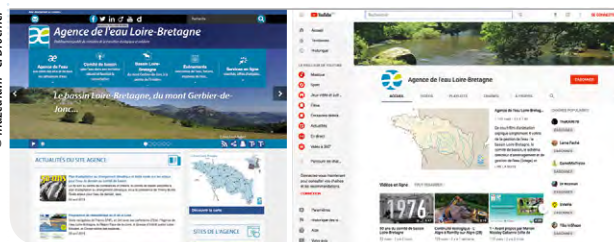
- des interviews d'experts lors du Carrefour des gestions locales de l'eau,
- des reportages sur la gestion de l'eau dans l'industrie sur le site Sanofi Chimie de Vertolaye (Puy-de-Dôme) et sur la société Teintures et Apprêts Danjoux (TAD) au Coteau (Loire),
- des témoignages d'acteurs et d'experts sur le changement climatique,
- le reportage sur la gestion intégrée des eaux pluviales,
- et, avec le syndicat du Loir en Eure-et-Loir, le second volet (pendant les travaux) d'un triptyque sur la restauration de l'Aigre à Romilly-sur-Aigre.

Elle produit également la première d'une série de cinq courtes animations de présentation de l'agence, du bassin, du comité de bassin Loire-Bretagne et du Sdage.

Toutes ces vidéos sont accessibles en ligne sur la chaîne YouTube et sur l'espace multimédia de l'agence de l'eau.

YouTube

© mazedria.fr - C. Brochier



lauréats. Sur cette base, l'affiche 2017 a été composée en interne puis a été adressée à tous les établissements scolaires du bassin dans le courant de la semaine du 22 mars. Trois remises de prix locales ont suivi dans les établissements lauréats auprès des élèves et classes. Le recueil des projets présélectionnés par le jury est mis en ligne sur le site de l'agence de l'eau. —

Le concours d'affiches
«Il y a de la vie dans l'eau ! Ici et ailleurs» sensibilise les élèves à la nécessité de préserver les milieux aquatiques, milieux vivants.



© Christophe Brochier

PAROLE À...

Étienne Bouju,

chargé de communication, direction de l'information et de la communication

Les réseaux sociaux s'envolent !

«La présence de l'agence sur les réseaux sociaux poursuit son développement. Ces réseaux permettent de renforcer la visibilité des actions de l'agence et de ses

partenaires et d'être réactif sur l'actualité. En 2017, on comptait pour Twitter : 2 395 abonnés soit une augmentation de 40 % par rapport à 2016. Pour Facebook : 934 abonnés (soit une augmentation de 34 % par rapport à 2016), pour LinkedIn :

857 abonnés (152 agents sont inscrits sur LinkedIn).

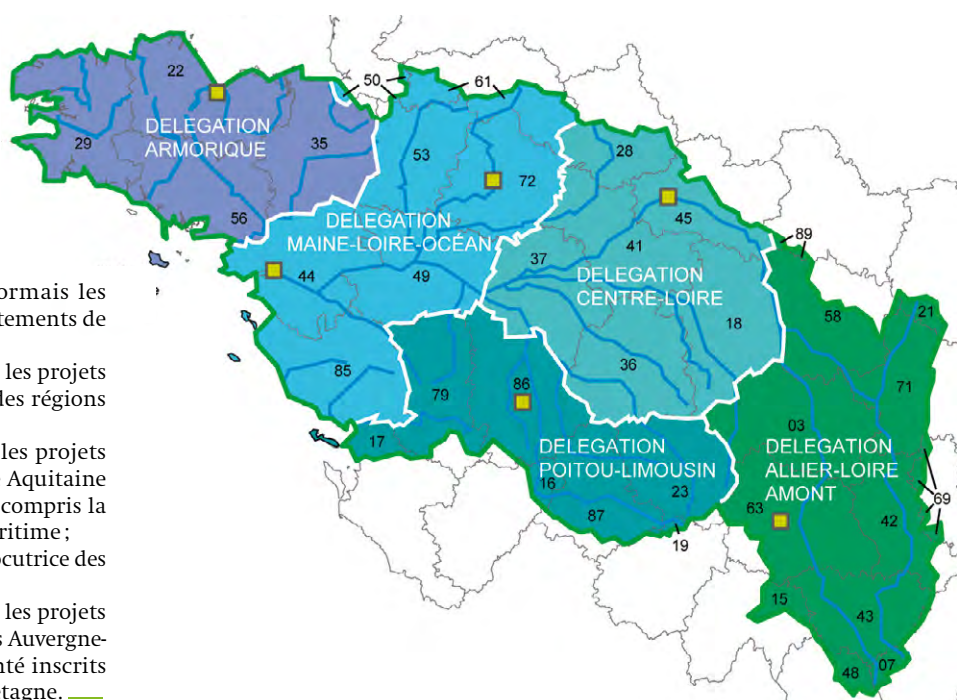
Enfin, les chiffres pour YouTube : 180 films de l'agence sont disponibles sur la chaîne YouTube et 63 890 vues depuis la création en 2012. De belles performances !»



Du mont Gerbier de Jonc à la pointe du Finistère

—→ *L'agence de l'eau intervient au plus près du terrain au travers de ses 5 délégations régionales qui la représentent auprès des instances locales et régionales, de ses partenaires et de ses interlocuteurs.*

- La délégation **Armorique** suit désormais les projets pour l'eau dans les quatre départements de Bretagne ;
- La délégation **Maine-Loire-Océan** suit les projets pour l'eau dans les sept départements des régions Pays de la Loire et Normandie ;
- La délégation **Poitou-Limousin** suit les projets pour l'eau des territoires de la Nouvelle Aquitaine inscrits dans le bassin Loire-Bretagne, y compris la partie septentrionale de la Charente-Maritime ;
- La délégation **Centre-Loire** est l'interlocutrice des acteurs de la région Centre-Val de Loire ;
- La délégation **Allier-Loire amont** suit les projets pour l'eau dans les territoires des régions Auvergne-Rhône-Alpes et Bourgogne-Franche-Comté inscrits dans le bassin hydrographique Loire-Bretagne. —



En Allier-Loire amont

—→ La délégation Allier-Loire amont intervient sur les bassins hydrographiques de l'Allier et de la Loire jusqu'à leur confluence. Sont concernés douze départements des régions Auvergne-Rhône-Alpes et Bourgogne-Franche-Comté : la Loire, la Haute-Loire, le Puy-de-Dôme, l'Allier, la Nièvre et la Saône-et-Loire pour l'essentiel de leur territoire, ainsi que le Cantal, l'Ardèche, la Lozère, le Rhône, la Côte-d'Or et l'Yonne pour un ou plusieurs bassins versants. La délégation anime la commission territoriale Allier-Loire amont du comité de bassin.



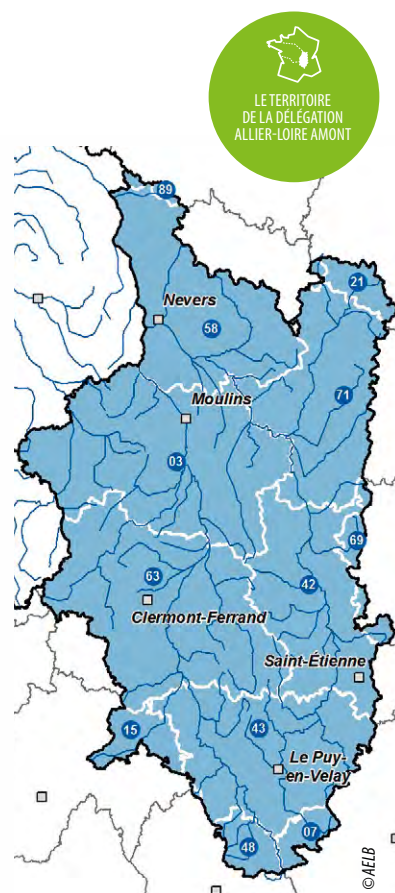
PAROLE À...

Jean-Pierre Morvan,

Directeur de la délégation Allier-Loire amont

2017 confirme la forte dynamique constatée l'année passée avec près de 75 millions d'euros engagés par l'agence : un niveau très élevé. Tous les secteurs profitent de cette reprise, notamment l'industrie avec une subvention de 4,3 millions d'euros accordée pour la reconstruction de la station d'épuration de l'usine Adisseo de Commentry (Allier), un investissement aujourd'hui capital à la fois pour la pérennité de ce site industriel et pour l'amélioration de la qualité des eaux de la rivière Oeil sur une zone identifiée en déficit quantitatif. L'assainissement et le

traitement des eaux résiduaires urbaines ne sont pas en reste avec la signature d'un accord de programmation entre Clermont-Auvergne-Métropole et l'agence pour un montant de 92 millions d'euros. Dans le cadre de cet accord, le creusement du bassin de stockage-restitution des eaux usées de Belle Ombre va constituer une première réalisation d'ampleur. La dynamique de restauration des milieux aquatiques notamment de têtes de bassins versants est soutenue. Je retiendrai parmi d'autres exemples la signature des contrats territoriaux Alagnon et Haut Bassin de la Loire qui ont tous deux bénéficié d'une forte mobilisation des acteurs locaux. Le contrat Alagnon est conclu sur un territoire identique au Sage du même nom. La même volonté de rationaliser les contrats territoriaux au service d'une stratégie de bassin versant est appliquée en Bourgogne. Sur le territoire de l'ancien contrat sud Morvan et après concertation avec les acteurs concernés et les services de l'État, l'agence a signé un nouveau contrat sur le bassin versant de l'Aron dont l'animation est confiée au Parc naturel régional du Morvan. Parallèlement, l'agence



a étendu par avenant le contrat territorial Arroux à ses affluents du sud Morvan. L'éclatement du contrat Sud-Morvan entre deux démarches sur ces deux bassins versants permettra ainsi de gagner en cohérence et de renforcer notre intervention à la fois sur le bassin de l'Arroux (Saône-et-Loire) et sur le département de la Nièvre. —



En Centre-Loire

—→ La délégation Centre-Loire intervient sur les six départements de la région Centre-Val de Loire, le Cher, l'Indre, l'Indre-et-Loire, le Loir-et-Cher et les parties sud de l'Eure-et-Loir et du Loiret. Elle anime la commission territoriale Loire moyenne du comité de bassin.



PAROLE À...

Nicolas-Gérard Camphuis,

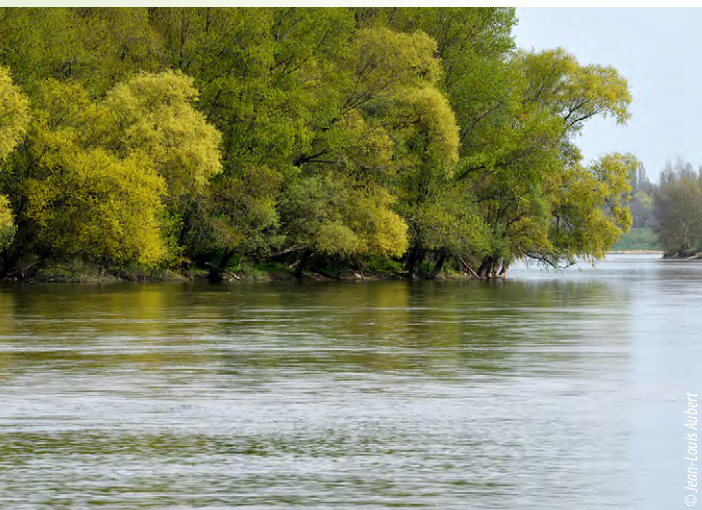
Directeur de la délégation Centre-Loire

L'activité de l'année 2017 aura été presque aussi dynamique que 2016, avec plus de 54 millions d'euros d'aides allouées à près de 1 300 décisions prises.

La reconquête des milieux aquatiques et la lutte contre les pollutions diffuses sont fortement portées par nos partenaires maîtres d'ouvrage sur la Région, avec dix nouveaux contrats territoriaux validés par le conseil d'administration. Les actions accompagnées représentent un engagement de l'agence de 15 millions d'euros. Parmi eux,

notons un contrat territorial intégralement consacré, pour la première fois, à la restauration et l'entretien de zones humides sur le territoire de la Brenne pour 2,6 millions d'euros d'aide de l'agence. Il mobilise le savoir-faire de neuf partenaires du territoire. Une mobilisation similaire a eu lieu sur le territoire de la communauté de communes Loches-Sud-Touraine où deux Contrats territoriaux multithématiques ont pu être démarrés. Un autre Contrat territorial multithématique sur le Fouzon s'inscrit sur un territoire ayant fait l'objet d'un trophée de l'eau. L'effort des collectivités en faveur de l'amélioration des systèmes d'assainissement prioritaires se poursuit avec près de

30 projets aidés pour un montant total de 14 millions d'euros. Au plan régional, l'agence accompagne la création de l'agence régionale pour la biodiversité. Pour la mise en œuvre du plan Écophyto II, elle a accepté de porter, avec le concours des directions départementales des territoires (DDT), un appel à projets qui a recueilli 330 demandes d'équipements alternatifs, pour un montant qui devait atteindre près de 1,4 millions d'euros. Parmi les événements de l'année, retenons la commission territoriale qui a rencontré un vif succès auprès des membres du comité de bassin, venus échanger leurs expériences sur la loi NOTRe et la compétence GEMAPI. —



© Jean-Louis Aubert

En Poitou-Limousin

—→ La délégation Poitou-Limousin intervient sur les bassins des affluents de la Loire dans la région Nouvelle Aquitaine. Depuis le 1^{er} septembre 2016, elle intervient également sur la partie septentrionale de la Charente-Maritime. Elle anime la commission Vienne et Creuse du comité de bassin.



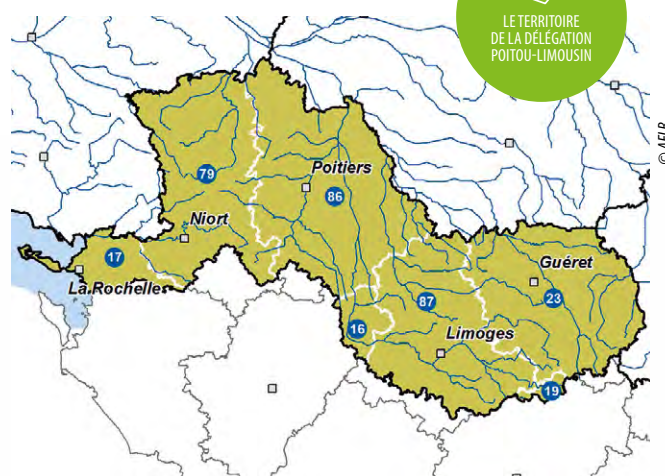
PAROLE À...

Olivier Raynard,

Directeur de la délégation Poitou-Limousin

L'année 2017 a été marquée par une progression des engagements gérés par la délégation Poitou-Limousin avec près de 71 millions d'euros d'aide pour près de 140 millions d'euros de travaux accompagnés (1 275 dossiers instruits). Le nord du département de la Charente-Maritime est désormais géré par la délégation.

Les principaux domaines aidés restent l'assainissement des collectivités, la gestion quantitative, la restauration des milieux aquatiques et des zones humides. À noter l'engagement des projets de station d'épuration de Lencloître (Vienne) pour 1,21 million d'euros d'aide, la gestion des pollutions par temps de pluie (construction de 4 bassins d'orages) à Parthenay (Deux-Sèvres) pour 3,72 millions d'euros d'aide ainsi que la mise en place d'équipements de métrologie sur les systèmes d'assainissement en Deux-Sèvres pour un total de 1 million d'euros d'aide. 16 projets d'amélioration des canalisations d'eau potable ont été aidés par la délégation, sur les anciens départements charentais, dans le cadre de l'appel à projet, totalisant plus de 40 % de l'enveloppe dédiée au niveau du bassin. Par ailleurs, on peut citer également l'accompagnement de la refonte des usines de potabilisation de Preuilly (Vienne) et Solignac (Haute-Vienne) pour 1,6 million d'euros chacune. Le Syndicat



d'aménagement du bassin de la Vienne (Haute-Vienne) a reçu un Trophée de l'eau pour son action pédagogique destinée à sensibiliser le public sur les actions de restauration des milieux. Il assure par ailleurs l'effacement du barrage du Gué Giraud sur la Glane (Haute-Vienne) d'un montant de 1,6 million d'euros aidé à 80 % par l'agence.

Enfin le conseil d'administration a validé en novembre le second contrat gestion quantitative de la Sèvre niortaise et du Mignon (Deux-Sèvres). Il porte sur la réalisation de 19 réserves de substitution et sur la poursuite d'actions d'économies d'eau sur 5 ans, d'un montant de 61,7 millions d'euros et de 28,4 millions d'euros d'aide prévisionnelle. —



Dans les territoires de Maine-Loire-Océan

—→ La délégation Maine-Loire-Océan intervient dans les sept départements des régions Pays de la Loire et Normandie et les 19 Sage inscrits dans le bassin Loire-Bretagne. Elle anime les commissions territoriales Loire aval et côtiers vendéens et Mayenne-Sarthe-Loir du comité de bassin.



PAROLE À...

Bernadette Doret,

Directrice de la délégation Maine-Loire-Océan

La signature, en juillet 2017, de la convention de partenariat avec le conseil régional des Pays de la Loire constitue le premier acte de la mobilisation de tous les acteurs régionaux prêts à s'engager dans une stratégie de reconquête de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques. Avec plus de 80 millions d'euros d'engagements et 1 725 projets aidés, l'activité 2017 de la délégation reste très soutenue avec une implication des équipes dans l'accompagnement des recompositions territoriales. Plus de 40 % d'aides ont été affectées à l'assainissement des collectivités tandis que les actions de restauration des milieux aquatiques



et des zones humides progressent d'année en année pour atteindre près de 15 millions d'euros en 2017. Parmi les actions nouvelles initiées en 2017, je retiens plus particulièrement :

- le lancement du 1^{er} appel à projets régional « fermes 30 000 » du plan Écophyto II avec 25 groupes d'agriculteurs qui engagent des actions collectives de réduction de l'usage des produits phytosanitaires pour près d'un million d'euros d'aides,
- les deux premiers contrats pollutions diffuses passés à l'échelle de filière de production dans les zones de vignoble en Loire Atlantique et en Maine et Loire avec une dynamique d'évolution des pratiques pour limiter le transfert des polluants,
- l'accord de programmation de 9,5 millions d'euros conclu sur le territoire du Pays des Olonnes (Vendée) pour la reconquête de la qualité des usages littoraux.

Dans le même temps, Vendée-eau lance un programme d'étude appliquée et opérationnelle pour la mise en œuvre d'un démonstrateur expérimental de réutilisation des eaux usées traitées de la station des Sables d'Olonne pour la production d'eau potable,

- l'installation des comités régionaux de la biodiversité et la présentation en septembre 2017 du projet d'agence régionale de la biodiversité en Normandie. 12 projets ligériens et 2 projets normands ont été retenus dans le cadre du premier appel à initiatives pour la biodiversité.

• Enfin parmi les actions qui portent leur fruit, l'ensemble de l'action du syndicat de bassin du Vicoin (Mayenne) a été récompensé par un trophée de l'eau en 2017 pour la restauration de la continuité écologique de cet affluent de la Mayenne qui a permis le retour de l'anguille, avec une population déjà multipliée par huit. —



En Armorique

—→ La délégation Armorique intervient sur les quatre départements de la région Bretagne et les 20 Sage inscrits dans le bassin Loire-Bretagne. Elle anime la commission territoriale Vilaine et côtiers bretons du comité de bassin.



PAROLE À...

Sylvie Detoc,

Directrice de la délégation Armorique

La dynamique lancée par la révision du 10^e programme se poursuit en 2017, avec une activité très soutenue pour la délégation Armorique, qui a, pour sa première année de fonctionnement avec un territoire étendu et une équipe renforcée, notifié plus de 112 millions d'euros d'aide. Et ce, dans un contexte changeant,



où l'agence s'adapte aux mouvements de recomposition des maîtrises d'ouvrage, notamment pour la GEMAPI, autour des EPIC. 2017, c'est aussi la première année du second plan gouvernemental de lutte contre les algues vertes, avec l'approbation des nouveaux contrats territoriaux des collectivités qui prolongent et lancent de nouvelles actions de réduction des flux d'azote aux exutoires des huit baies à ulves. Côté littoral toujours, les opérations sur les systèmes d'assainissement prioritaires, stations ou réseaux d'assainissement, se poursuivent pour protéger les usages de baignade, conchyliculture et pêche à pied. Les derniers accords de programmation du 10^e programme ont été adoptés : on peut citer notamment celui du port de Brest qui touche cinq maîtres d'ouvrage, pour assurer la réduction des

pollutions liées essentiellement aux activités de commerce et plaisance. 2017 a également vu la montée en puissance des opérations de sécurisation d'alimentation en eau potable du Finistère, démarrées tardivement, après un schéma départemental adopté seulement en 2014.

Enfin, de nouveaux chantiers se sont ouverts en 2017, avec la première convention de partenariat avec une coopérative agricole, pour travailler ensemble sur la double performance économique et environnementale et les premiers dossiers issus de l'appel à initiative sur la biodiversité. Avec ces neuf projets, la délégation a pu se familiariser avec des interlocuteurs inhabituels (gestionnaires d'espaces naturels, fédérations de chasse...) et des thématiques peu développées jusqu'alors, préparant ainsi le 11^e programme. —



REPÈRES 2017

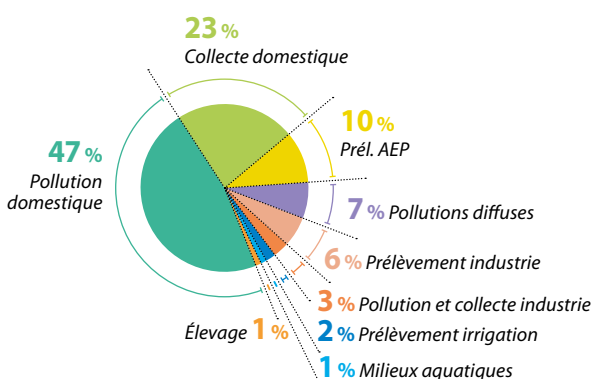
> l'agence émet
359 millions d'euros
de redevances au titre
de l'activité 2016.

> en février 2017, l'agence
interroge **30 948 utilisateurs** ;
24 371 sont effectivement
redevables, ils étaient 23 332
en 2015.

Les redevances

—> Les aides qu'apporte l'agence de l'eau sont financées par les redevances acquittées par les différents utilisateurs de l'eau. Les redevances sont établies en application des principes de prévention et de réparation des dommages causés à l'environnement (loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006).

**RÉPARTITION DES 359 MILLIONS
D'EUROS DE RECETTES
DE REDEVANCES EN 2017**



— Les redevances pour pollution et collecte domestiques

La redevance pour pollution est perçue auprès des abonnés du service de distribution d'eau potable. Elle concerne toutes les communes du bassin. La redevance pour modernisation des réseaux de collecte ne concerne que les abonnés raccordés à un réseau collectif d'assainissement. Les taux de ces redevances sont fixés par le conseil d'administration de l'agence après avis conforme du comité de bassin.

**L'ÉVOLUTION DU TAUX
DE LA REDEVANCE DEPUIS 2011**

	Pollution		Modernisation des réseaux de collecte
	Zone non majorée	Zone majorée	Une seule zone
2011	0,24	0,31	0,19
2012	0,25	0,32	0,20
2013	0,24	0,31	0,19
2014	0,24	0,31	0,19
2015	0,24	0,31	0,19
2016	0,23	0,30	0,18

Fin 2012, le comité de bassin a décidé de diminuer d'un centime par m³ d'eau les taux de redevances pour pollution de l'eau et modernisation des réseaux de collecte. En octobre 2015, il a décidé une nouvelle baisse d'un centime par m³ d'eau pour ces deux redevances à compter de 2016.

— Les redevances pour pollution et collecte des industries

994 industriels du bassin Loire-Bretagne sont soumis à la redevance pour pollution non domestique (baisse de 4 %). La redevance est proportionnelle aux rejets annuels de dix éléments constitutifs de la pollution dans le milieu naturel lorsqu'ils sont supérieurs à un seuil fixé par la loi. Avant la prise en compte de toute élimination de la pollution par les systèmes d'épuration industriels ou collectifs, le montant de la redevance pollution dite « produite » est de 39,1 millions d'euros pour l'année d'activité 2016, soit une baisse de 1,1 million d'euros par rapport à l'année d'activité 2015.

Cette baisse de la pollution produite s'explique par la mise en place d'un suivi régulier des rejets par certains établissements pollueurs du bassin, qui conduit à prendre en compte directement la quantité de pollution rejetée.

Lorsque les établissements industriels sont raccordés à un réseau collectif d'assainissement, ils acquittent également une redevance pour modernisation des réseaux de collecte. 548 établissements sur 1 556 raccordés à une station collective l'acquittent en 2017 pour un montant de 2,6 millions d'euros.

— 5 648 éleveurs redevables en Loire-Bretagne

Les éleveurs paient une redevance proportionnelle au cheptel si le nombre d'unités gros bétail (UGB) ramené à l'hectare de surface agricole utile est supérieur à 1,4. Le taux de la redevance est fixé par la loi à 3 euros par UGB. L'agence de l'eau Loire-Bretagne traite cette redevance pour le compte des six agences. Le bassin



Loire-Bretagne compte en effet 5 678 des 8 136 éleveurs redevables en 2017, soit près de 70 %. Les éleveurs de Loire-Bretagne acquittent 2,6 millions d'euros de redevances.

— La redevance pour pollutions diffuses

Elle est due par les distributeurs de produits phytosanitaires qui en répercutent le coût sur le prix des produits vendus aux exploitants agricoles, aux collectivités et aux particuliers. Au titre de la redevance 2016 calculée en 2017, 1 599 déclarations ont été traitées soit 2,8 % de moins qu'en 2015, et le nombre de redevables s'élève à 1 109, en baisse de 5,7 % par rapport à 2015, pour un montant de redevance de 36,9 millions d'euros.

ÉCLAIRAGE

Gagnez du temps, télédéclarez, payez en ligne !

73 % des contribuables déclarent leur activité en ligne. Le portail national de télédéclaration est ouvert chaque année en janvier et jusqu'au 31 mars. Un service gratuit disponible 24h/24 et 7j/7. Les formulaires sont pré-remplis et sécurisés. Le portail est accessible à partir des sites <http://aides-redevances.eau-loire-bretagne.fr>, ou www.lesagencesdeleau.fr (rubrique « Redevances : déclarez en ligne »). Depuis 2016, les industriels et les agriculteurs peuvent opter pour le paiement en ligne.



© ADVISA - Les agences de l'eau / diaphanics.fr



PAROLE À...

Lise Mauduit-Blin,

responsable de la coordination administrative du service des redevances

Dématérialisation des redevances : En 2017, 73 % des contribuables utilisent la télédéclaration.

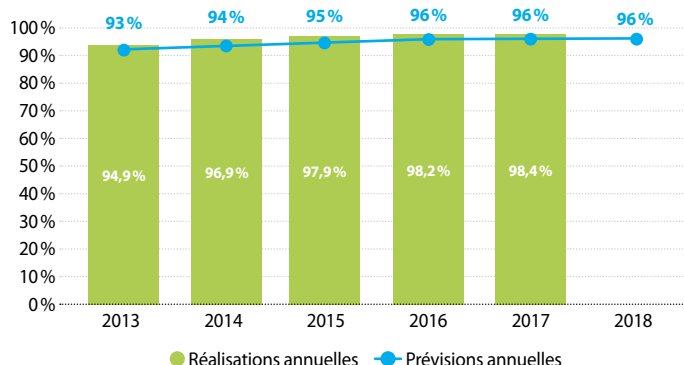
« Comme chaque année, la direction des redevances a adressé à environ 29 000 contribuables les informations qui leur sont nécessaires pour effectuer leur déclaration d'activité.

Jusqu'en 2016, les contribuables recevaient une lettre accompagnée des formulaires de déclaration et des notices explicatives. Fin 2016, 40 % des contribuables n'ont reçu que la lettre leur donnant leur identifiant et leur mot de passe pour accéder au portail de télé-services des agences de l'eau et effectuer leur déclaration en ligne. Le formulaire de déclaration « papier » a été envoyé aux autres pour la dernière fois.

La campagne de sensibilisation à la télédéclaration a porté ses fruits : en 2017, 73 % des contribuables ont utilisé le portail de télé-services, contre 38 % en 2016. En 2018, seuls les agriculteurs n'ayant pas la possibilité d'aller sur internet et identifiés comme étant en « désert numérique » continueront à recevoir un formulaire papier. Ils représentent moins de 2 % des contribuables. »



NOMBRE DE POINTS DE PRÉLÈVEMENT ÉQUIPÉS D'INSTRUMENTS DE MESURE (DIRECT OU INDIRECT) / NOMBRE TOTAL DE POINTS DE PRÉLÈVEMENT CONNUS



— Les redevances pour prélèvement d'eau

Pour l'eau potable

Elle est due par les services de production d'eau en fonction de leurs prélèvements dans le milieu naturel. Elle s'élève à 34,6 millions d'euros pour 968 millions de m³ prélevés en 2016.

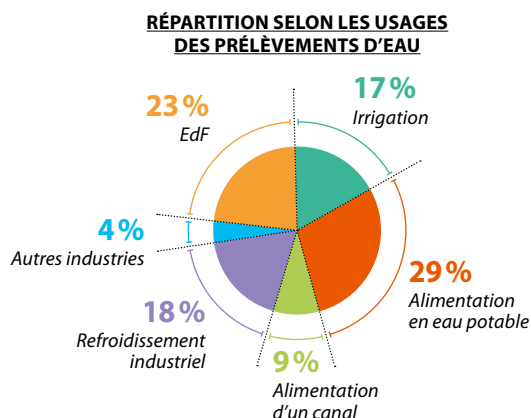
Les prélèvements industriels

Ils donnent lieu à perception d'une redevance lorsqu'ils sont supérieurs à 7 000 m³ par an. On distingue les prélèvements réalisés pour :

Redevables	Volumes prélevés (en millions de m ³)	Montant de la redevance (en millions d'euros)
Le refroidissement industriel (centrale de production EDF de Cordemais en Loire-Atlantique)	598	1,3
EdF	753,6	17,3
Les autres industries	122,6	4,2

Les prélèvements pour l'irrigation

Ils s'élèvent pour l'activité 2016 à 557,5 millions de m³. La redevance est de 7,1 millions d'euros. En 2016, les prélèvements d'eau représentent 3,3 milliards de m³ et se répartissent selon les usages suivants :



— Prélèvements hydroélectriques, obstacle

La redevance de prélèvement pour l'hydroélectricité, proportionnelle au volume d'eau turbiné et à la hauteur de chute, s'élève à 0,651 million d'euros. Elle est en majeure partie acquittée par EDF. Par rapport à la redevance de l'activité 2015, l'écart est de +43,6 %. Il s'explique par la hausse du taux, qui passe de 0,621 euro en 2015 à 0,677 euro en 2016 (+9 %) et une hausse de l'assiette (+31,7 %) suite aux fortes précipitations du printemps 2016.

La redevance pour obstacle sur les cours d'eau est due lorsque la dénivelée est supérieure à 5 m et pour les cours d'eau dont le débit moyen est supérieur à 0,3 m³ par seconde. Le montant de la redevance émise au titre de l'activité 2016 s'élève à environ 28 123 euros.

— La redevance pour protection du milieu aquatique

Les fédérations de pêche versent à l'agence de l'eau une redevance proportionnelle au nombre de cartes de pêche vendues. Le montant de la redevance émise par l'agence de l'eau Adour-Garonne pour les six agences de l'eau au titre de l'activité 2016, s'élève à 2,337 millions d'euros et concerne 38 contribuables. On enregistre une baisse de -2 % par rapport à l'activité 2015.

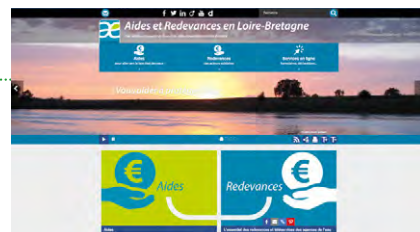
— Les contrôles de déclarations de redevances

Le programme de contrôle des déclarations de redevances lancé en 2017 concerne 261 redevables au titre des années d'activité 2015 et 2016. Au cours de l'année l'agence notifie 246 rapports des contrôles effectués en 2016 et 2017. Au total, les rectifications du montant des redevances s'élèvent à 790 839 euros.

SUR LA TOILE

> <http://aides-redevances.eau-loire-bretagne.fr>

Redevable ou non, chacun peut accéder à l'information en ligne à la réglementation et la gestion des redevances, aux modes de calcul, sites de télédéclaration, ou bien rechercher les taux de redevance de sa commune.



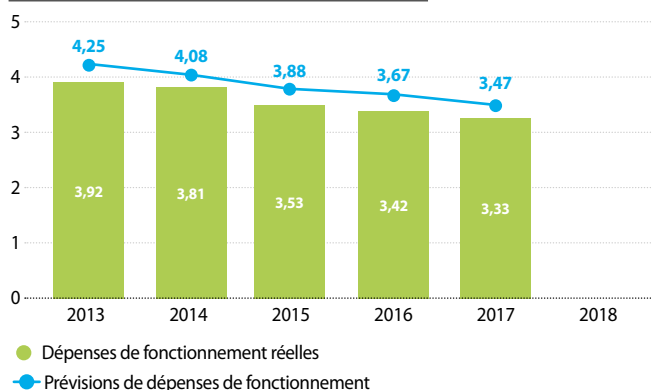
La réalisation du budget 2017

—→ L'agence de l'eau a versé 318,6 millions d'euros d'aides aux collectivités et acteurs du bassin. Elle contribue pour 31 millions d'euros au budget de l'agence française pour la biodiversité et au plan national Écophyto et pour 27 millions d'euros au budget général de l'État.

Après une année 2016 qui a été marquée par une nette reprise des aides, l'année 2017 s'est inscrite dans la même dynamique avec un niveau d'engagement des aides supérieur de 102 millions d'euros à celui de 2016. Le budget initial a fait l'objet de deux budgets rectificatifs pour élever le plafond d'engagement des interventions de 97 millions d'euros.

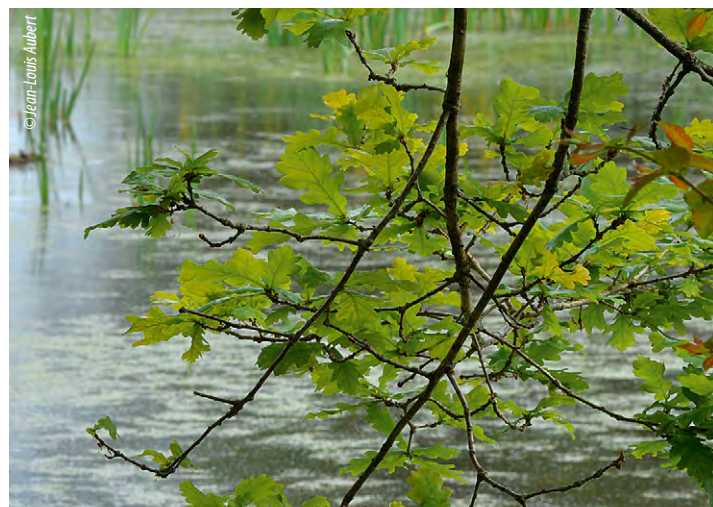
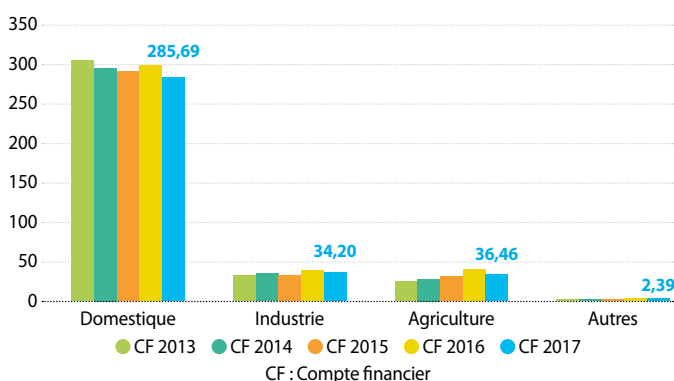
Les dépenses de fonctionnement « sous contrainte » sont maîtrisées et en recul de 18 % par rapport à 2014. Les dépenses de personnel sont stabilisées et représentent 23,5 millions d'euros.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT ENCADRÉES



Les recettes des redevances s'élèvent à 362 millions d'euros. La diminution du montant total des redevances émises est imputable aux baisses des taux d'un centime par mètre cube sur les redevances pollutions et collecte domestiques votées en 2015 lors de la révision du 10^e programme, appliquées pour la première fois sur l'année d'assiette 2016.

ÉVOLUTION DES ÉMISSIONS PAR GRANDES CATÉGORIES DE REDEVANCES



REPÈRES 2017

- > Les recettes totales s'élèvent à 362 millions d'euros.
- > Les dépenses s'élèvent à 420,8 millions d'euros.
- > 472,6 millions d'euros sont attribués sous forme d'aide aux actions pour l'eau.
- > 58 millions d'euros sont reversés au budget général de l'État ou à l'agence française pour la biodiversité pour l'animation des politiques nationales de l'eau.

— 323 contrôles de conformité des aides

L'agence de l'eau engage 323 contrôles pour vérifier si l'ouvrage réalisé est conforme au projet qu'elle a accepté de financer. Cet échantillon représente 15 % des dossiers soldés sur chaque ligne du programme concernée.

NOMBRE DE DOSSIERS	323
Station d'épuration	69
Réseau collectivités	66
Pollution industrielle	34
Pollution agricole	6
Gestion de la ressource	26
Protection de la ressource	12
Milieux aquatiques	93
Eau potable	17

- 182 contrôles (66 %) concluent à la conformité des opérations,
 - 5 donnent lieu à une mise en demeure
 - 136 sont en cours de réalisation.
- Une demande de remboursement a été effectuée pour un montant de 10 290 euros. 12 opérations pour lesquelles les contrôles montraient des insuffisances deviennent conformes en 2016 suite aux demandes de l'agence de l'eau.

Paiements 2017		
	en millions d'euros	en %
LUTTE CONTRE LA POLLUTION		
Collectivités	144	34
Industries	27	6
Agriculture	11	3
Élimination des déchets	3	1
Assistance technique	5	1
Total lutte contre la pollution	189	45
GESTION DES MILIEUX		
Gestion quantitative de la ressource	24	6
Protection de la ressource	7	2
Restauration des milieux aquatiques	43	10
Eau potable	32	8
Planification et gestion	14	3
Total gestion des milieux	120	29
CONDUITE ET DÉVELOPPEMENT DES POLITIQUES		
Études générales	1	0
Connaissance environnementale	12	3
Action internationale	3	1
Information, communication	2	0
Total conduite et développement des politiques	18	4
DÉPENSES COURANTES ET AUTRES DÉPENSES		
Dépenses liées aux interventions et aux redevances	5	1
Fonctionnement hors amortissements, charges de régularisation	5	1
Dépenses de personnel	23	6
Investissements	3	1
Total dépenses courantes et autres dépenses	35	8
FONDS DE CONCOURS		
Participation aux budgets de l'AFB et de l'EPMP*	22	5
Redevance pollution diffuse reversée pour Écophyto	10	2
Prélèvement au profit du budget général de l'État	27	6
Total fonds de concours	59	14
TOTAL DES PAIEMENTS	421	100 %

*Agence Française pour la Biodiversité et Établissement public du Marais poitevin



PAROLE À...

Laurence Rochette,
cheffe du service achat

Une nouvelle charte de déontologie de l'achat.

« La Charte de déontologie de l'achat est inscrite au règlement intérieur de l'agence de l'eau depuis février 2017. Elle définit les règles de bonnes conduites

que doivent respecter les agents de l'agence dans leurs relations avec les fournisseurs. Ceci à tous les stades du processus achat. L'évolution de la réglementation vers un décloisonnement des relations avec les opérateurs économiques

et la simplification des procédures a rendu nécessaire la rédaction d'un code de bonne conduite. Son objectif ? Permettre la transparence dans l'achat. Elle évite la mise en cause de la probité et de l'impartialité de l'agent acheteur. »

Les ressources humaines

—→ Au 31 décembre 2017, l'agence comptait 313 agents. 58,47 % de femmes exercent au sein de l'agence. 17 d'entre elles occupent des postes d'encadrement (deux de plus qu'en 2016). Leur part dans l'encadrement supérieur passe ainsi de 39 % en 2016 à 43,59 % cette année. Ce taux est le plus fort enregistré depuis cinq ans.

En 2017, l'agence de l'eau accueille 20 stagiaires et 7 apprentis. Les diplômés majoritairement préparés sont de niveau Bac +5 et Bac +2.

Elle emploie directement 18 personnes possédant la reconnaissance de travailleur handicapé. Ce chiffre représente 6,04 % de l'effectif et dépasse la cible réglementaire de 6 %.

— 99 % des agents ont bénéficié d'une formation

Le nombre de bénéficiaires de formation en 2017 est en hausse (312 au lieu de 301) représentant 99 % de l'effectif (93 % en 2016).

Les formations liées aux axes collectifs de formation représentent près des 3/4 des dépenses. 6,8 % des dépenses ont été consacrées à l'accompagnement des projets professionnels. 10,5 % du budget est consommé par la participation à des colloques et réseaux professionnels.

L'agence reste engagée dans la démarche de mutualisation avec 38 journées de formation réalisées auprès des plateformes régionales des ressources humaines (PFRH) et les centres de valorisation des ressources humaines (CVRH). —



ÉCLAIRAGE

Les personnels de l'agence

- effectif moyen permanent : **306,80** équivalents temps plein travaillés (ETPT)
- effectif non permanent : **10,86** ETPT
- **311** équivalents temps plein
- baisse de **4,61** ETPT depuis 2016
- **58,47 %** de l'effectif est féminin
- l'âge moyen est de **48 ans**
- la moitié de l'effectif a entre 50 et 60 ans, l'ancienneté moyenne est de **15 ans**
- **22 %** des agents travaillent à temps partiel
- **20** agents sont des fonctionnaires
- **7 agents sur 10** occupent des postes à haut niveau de qualification : catégorie A, 1 bis, 1 et 2.
- le temps moyen de formation est de **26 heures** par agent et par an



PAROLE À...

Charlène Amary,

direction de l'administration, des finances et des ressources humaines

Le management, un enjeu important pour l'agence

« Depuis 2005, les cadres de l'agence se rassemblent annuellement au cours d'un séminaire de travail. Le 3 mai 2017, les 37 encadrants

se sont réunis et ont identifié des actions pour faire progresser le management : développer les échanges de pratiques, mettre en place des groupes d'échanges pour les chefs de service... L'agence doit s'adapter à son environnement et répondre aux

enjeux de l'agence de demain, et l'encadrement joue un rôle essentiel. « Manager autrement » constitue le premier axe de notre projet d'établissement 2017-2019. Afin de renforcer cette dynamique, à partir de 2018, 2 séminaires seront organisés par an. »



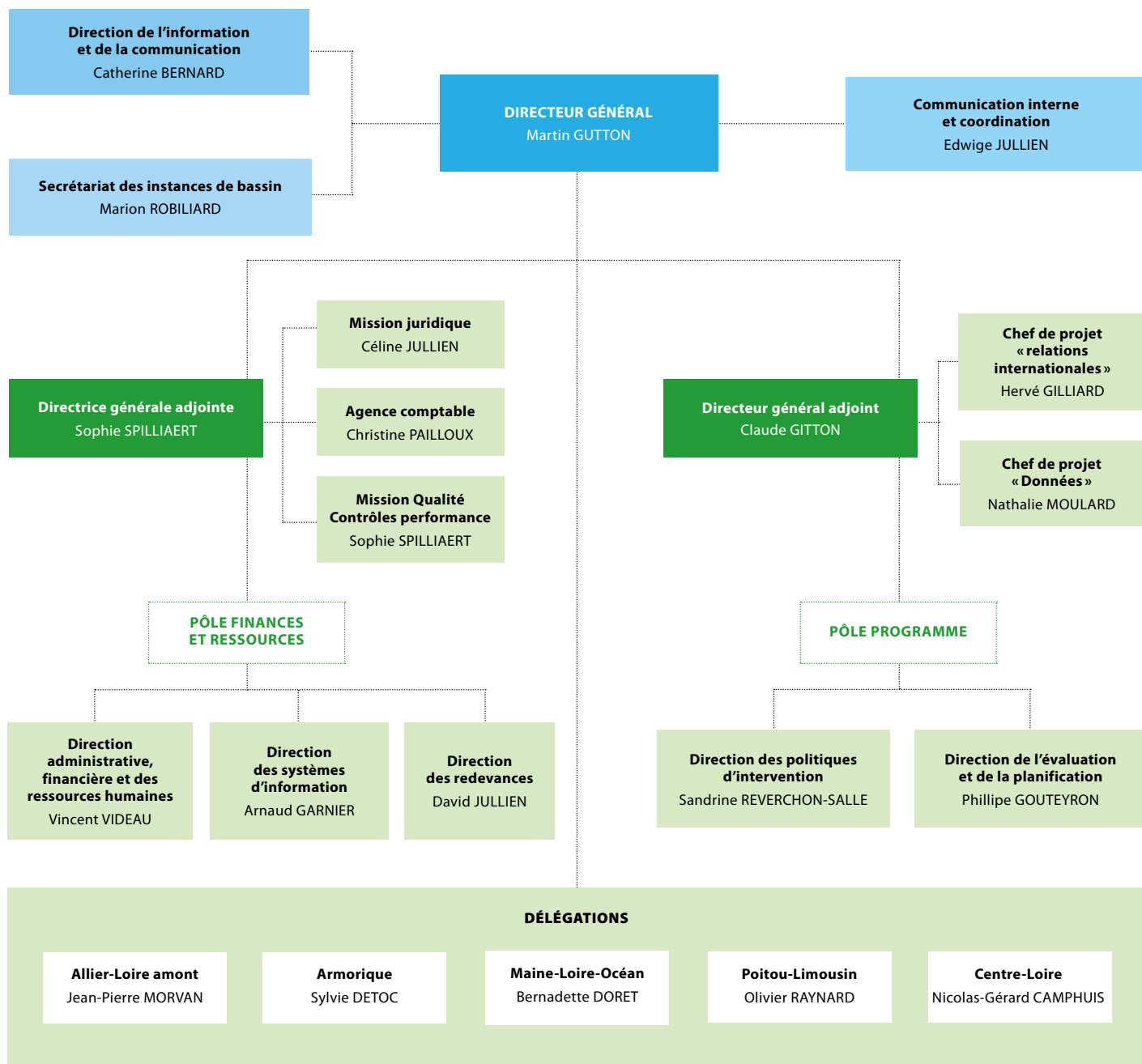
SUR LA TOILE

> Consulter les offres d'emploi et de stage sur www.profileau.fr, le portail des emplois des agences de l'eau

Organigramme

de l'agence de l'eau Loire-Bretagne

(au 1^{er} janvier 2018)





Édition : agence de l'eau Loire-Bretagne, Direction de l'Information et de la Communication - DTP 651
Photos de couverture : GettyImages © Vitranc - Crédit iconographie : J.-L. Aubert, E. Bouju, E. Jullien, J. Puyo, C. Brochier, F. Lyonnais, E. Pain,
H. Gilliard, diaphonics.fr, mazedia.fr - ADVISA - les agences de l'eau, AERMC
Réalisation : Efil 02 47 47 03 20 / www.efil.fr - Coordination : C. Brochier - Impression : Groupe Jouve
Imprimeur labellisé Imprim'vert (charte pour la réduction de l'impact environnemental, la traçabilité et le traitement des déchets)
et certifié PEFC™ sous licence 10-31-1316 (garantie d'une gestion durable des ressources forestières).
Date d'achèvement du tirage : mai 2018 - ISBN 978-2-916869-81-0 - dépôt légal : juin 2018

L'agence de l'eau est un établissement public de l'État. Elle a pour mission de contribuer à restaurer et préserver la qualité des eaux et des milieux aquatiques du bassin Loire-Bretagne. Pour cela, elle apporte aux élus et aux usagers de l'eau, en collaboration avec les services de l'État, une vue d'ensemble des problèmes liés à la gestion de l'eau et les moyens financiers qui leur permettent d'entreprendre une politique cohérente. Ses recettes proviennent exclusivement des redevances acquittées par les usagers de l'eau et définies par la loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006.

Aides et redevances sont arrêtées dans le cadre d'un programme pluriannuel approuvé par le comité de bassin. De 2013 à 2018, l'agence de l'eau met en œuvre le 10^e programme et contribue aux objectifs définis dans le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux, le Sdage du bassin Loire-Bretagne.

Le comité de bassin est composé de 190 membres qui représentent toutes les catégories d'acteurs de l'eau, élus des collectivités, usagers économiques et associations, services de l'État. Des sources de la Loire et de l'Allier jusqu'à la pointe du Finistère et à la baie de l'Aiguillon, le bassin Loire-Bretagne couvre 155 000 km², soit 28 % du territoire national métropolitain. Il concerne plus de 7 000 communes, 336 communautés de communes, 36 départements et 8 régions en tout ou partie.

Où nous contacter



Agence de l'eau Loire-Bretagne

9 avenue Buffon - CS 36339
45063 ORLÉANS CEDEX 2
Tél. 02 38 51 73 73 - Fax 02 38 51 74 74
contact@eau-loire-bretagne.fr

Délégation Armorique

Parc technologique du Zoopôle
Espace d'entreprises Keraia - Bât. B
18 rue du Sabot
22440 PLOUFRAGAN
Tél. 02 96 33 62 45 - Fax 02 96 33 62 42
armorique@eau-loire-bretagne.fr

Délégation Maine-Loire-Océan

Site de Nantes (dépt. 44, 49, 85)
1 rue Eugène Varlin - CS 40521
44105 NANTES CEDEX 4
Tél. 02 40 73 06 00 - Fax 02 40 73 39 93
mlo-nantes@eau-loire-bretagne.fr

Site du Mans (dépt. 49, 50, 53, 61, 72)

17 rue Jean Grémillon - CS 12104
72021 LE MANS CEDEX 2
Tél. 02 43 86 96 18 - Fax 02 43 86 96 11
mlo-lemans@eau-loire-bretagne.fr

Délégation Centre-Loire

9 avenue Buffon - CS 36339
45063 ORLÉANS CEDEX 2
Tél. 02 38 51 73 73 - Fax 02 38 51 73 25
centre-loire@eau-loire-bretagne.fr

Délégation Poitou-Limousin

7 rue de la Goëlette - CS 20040
86282 SAINT-BENOIT CEDEX
Tél. 05 49 38 09 82 - Fax 05 49 38 09 81
poitou-limousin@eau-loire-bretagne.fr

Délégation Allier-Loire amont

19 allée des eaux et forêts
Site de Marmilhat sud - CS 40039
63370 LEMPDES
Tél. 04 73 17 07 10 - Fax 04 73 93 54 62
allier-loire-amont@eau-loire-bretagne.fr



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE

Établissement public du ministère
chargé du développement durable



agence.eau-loire-bretagne.fr